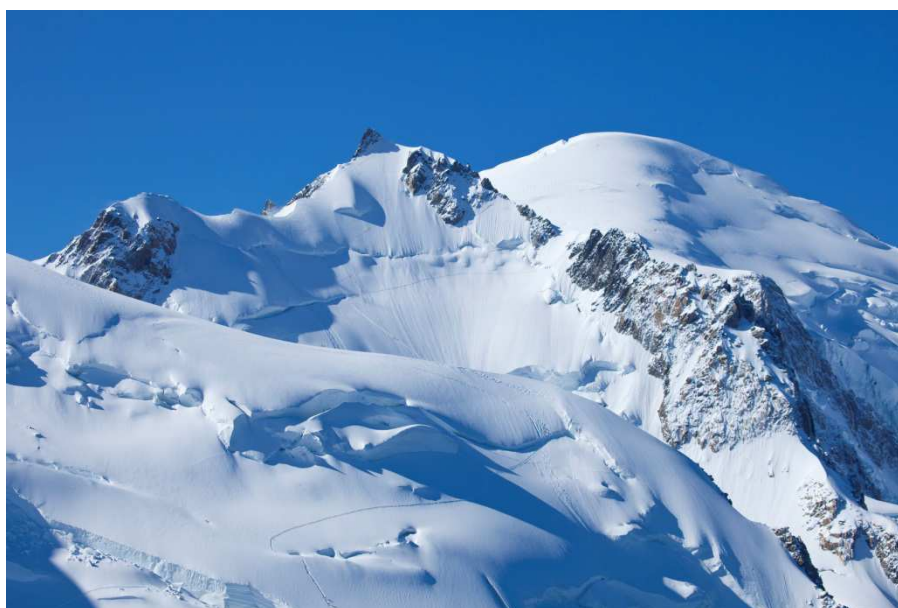
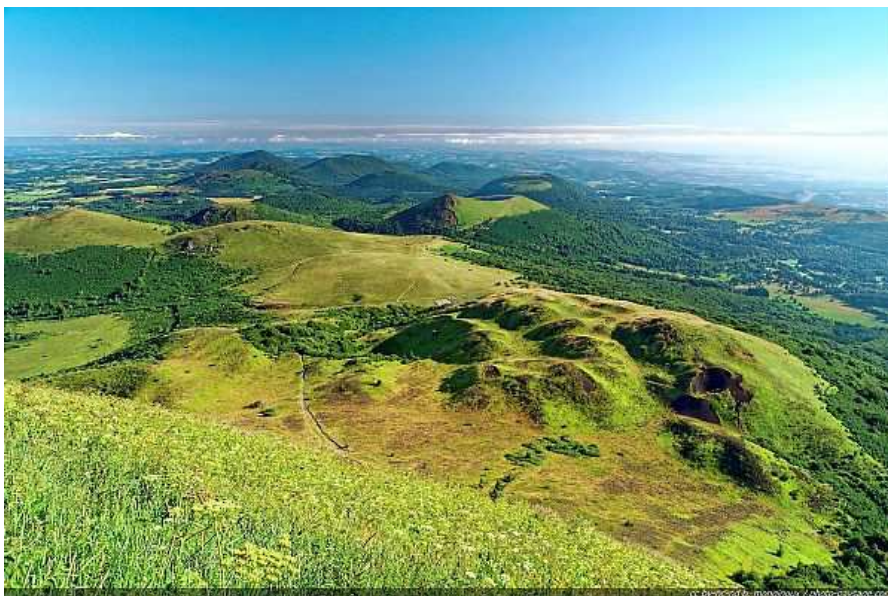


L'économie de la montagne

en Auvergne-Rhône-Alpes

Mars 2017



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La présente étude constitue une réponse aux demandes formulées par plusieurs Unités Départementales de la DIRECCTE dont les territoires comportent des zones de montagne. La question générale qui était posée était de proposer une analyse de l'économie de la montagne en explorant notamment les thématiques de l'économie sectorielle, de l'économie d'hiver et d'été, de l'emploi saisonnier et de l'économie de proximité.

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : DES CARACTERISTIQUES QUI FAÇONNENT L'ECONOMIE DES ZONES DE MONTAGNE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES.....	5
1. Des spécificités topographiques qui conditionnent l'accessibilité des territoires.....	5
2. Des caractéristiques climatiques qui entraînent une saisonnalité des activités ainsi que de la pluriactivité	7
3. La démographie des territoires de montagne : des situations très contrastées entre risque de désertification et territoires peuplés.....	8
PARTIE 2 : ANALYSE SECTORIELLE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES.....	10
1. Secteur agriculture et forêt.....	10
2. Secteur industrie et construction	11
3. Secteur tertiaire	12
PARTIE 3 : TYPOLOGIE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES.....	15
Classe 1 : les espaces ruraux ou périurbains dynamiques sous influence d'aires urbaines.....	17
Classe 2 : Les communes viticoles et fruitières	19
Classe 3 : Les communes périurbaines, jeunes et industrielles	21
Classe 4 : Les espaces urbains, des pôles d'emploi très accessibles	23
Classe 5 : Les plateaux agricoles, en perte de population et d'emploi	25
Classe 6 : Une zone à faible densité de population et à dominante agroalimentaire	28
Classe 7 : Les communes agricoles mal desservies et en perte d'emplois	30
Classe 8 : Le tourisme de haute montagne dans le massif alpin.....	32
PARTIE 4 : ENJEUX.....	35
1. La transition écologique : un enjeu central dans le développement des territoires de montagne.....	35
2. Le désenclavement et l'accessibilité : des enjeux pour l'économie de proximité et l'attractivité des territoires.....	36
3. Améliorer les conditions de travail et d'emploi des travailleurs saisonniers et/ou pluriactifs.....	37
4. Les enjeux du secteur agricole : valorisation de la production et systèmes coopératifs.....	38
5. Deux enjeux de l'industrie : la transition énergétique et la « filière montagne »	40
6. Les enjeux du tourisme : amélioration de la qualité de l'offre et préservation de l'environnement	41

CONCLUSION	43
ANNEXE 1 : DEFINITIONS DES INDICATEURS	44
ANNEXE 2 : SOURCES STATISTIQUES.....	45
ANNEXE 3 : METHODOLOGIE STATISTIQUE MISE EN ŒUVRE	46
ANNEXE 4 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	49
ANNEXE 5 : TABLES DES ILLUSTRATIONS.....	50

Définir « la montagne »

La définition de la montagne retenue est la définition juridique issue des réglementations européennes et nationales édictées depuis une quarantaine d'années.

Ainsi, le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions de la directive 76/401/CEE du Conseil Européen du 6 avril 1976 et du règlement n°1257/1999 du Conseil Européen du 17 mai 1999. La directive européenne 76/401/CEE du 6 avril 1976 définit la zone montagne comme la zone composée de plus de 6 000 communes « de montagne » dont l'altitude est au-dessus de 600m et/ou dont la pente¹ est supérieure à 15 %. La directive 76/401 indique que pour la France, l'altitude moyenne retenue pour le classement en zone de montagne est de :

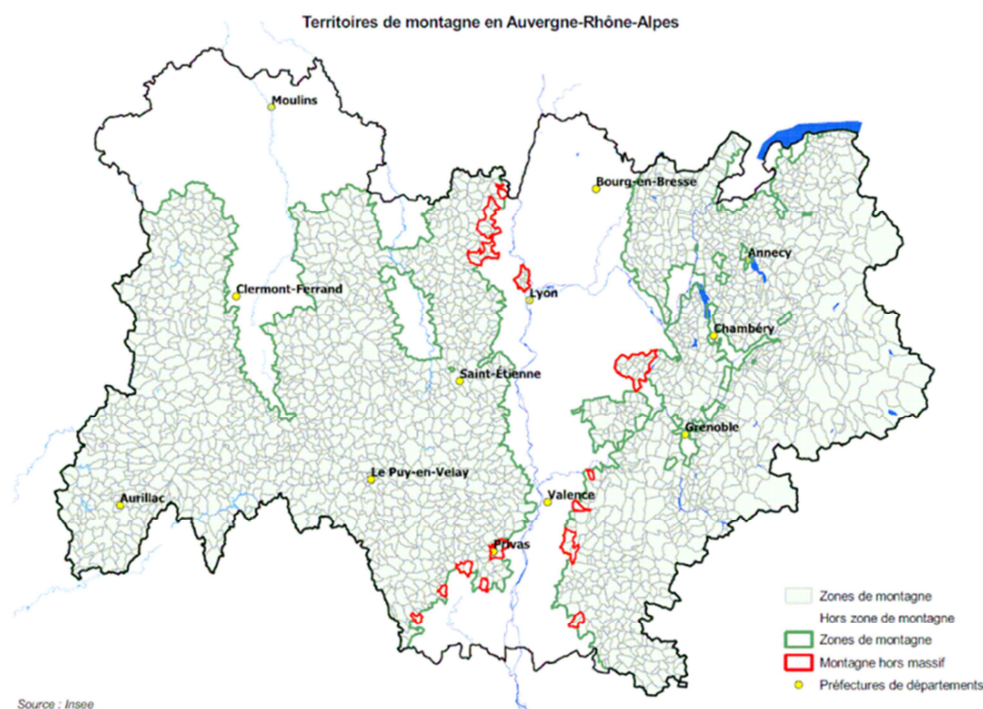
- 600 m dans les Vosges, 700 m dans les autres massifs, 800 m dans les versants méditerranéens
- ou une pente de 20 %
- ou une combinaison d'une altitude minimale de 500 m et d'une pente moyenne de 15 %.

La réglementation européenne est complétée par une réglementation nationale. Ainsi, la loi Montagne du 9 janvier 1985 définit les territoires de montagne à travers deux zonages : le zonage massif et le zonage montagne. Les zones de massif correspondent à des ensembles formés d'une zone de montagne et des zones immédiatement contigües formant avec elle la même entité géographique, économique et sociale. La délimitation des massifs est établie par décret (décret 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs). Chaque zone de montagne est délimitée par arrêté ministériel et rattachée par décret à l'un des massifs.

La présente étude porte sur l'ensemble des communes classées en zone montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La région, qui couvre 3 massifs (les Alpes, le Massif Central et le Jura), constitue la première région française pour l'étendue des espaces de montagne :

- Plus de 2 500 communes classées en zone de montagne, réparties de part et d'autre de la vallée du Rhône, couvrant 67 % de la superficie régionale et regroupant 36 % de la population, soit 2,2 millions d'habitants.
- Le Massif central, territoire de moyenne montagne, rassemble plus de la moitié de ces communes.
- Les Alpes sont caractérisées par des communes de haute altitude dans la partie Nord (ex : Chamrousse, en Savoie, culmine à 1 915 mètres) et un relief plus modéré vers la Drôme.
- Le Sud du massif du Jura regroupe une centaine de communes de l'Ain.

61 communes sont inscrites en zones de montagne mais ne sont pas rattachées à un massif. Elles se situent souvent dans leur prolongement et sont dispersées au sein des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône.



¹ Définition d'une pente : la pente correspond à l'inclinaison d'une surface ou d'une ligne par rapport à l'horizontale. Elle peut être mesurée selon un angle en degrés ou en pourcentage, selon le rapport hauteur sur longueur multiplié par 100.

Au-delà de la simple définition d'un zonage géographique, les réglementations spécifiques à la montagne explicitent les contraintes de cet espace qui, du fait de leur incidence notamment économique, conduisent le législateur à définir des orientations politiques particulières. Ces orientations visent à compenser les handicaps naturels en préservant un équilibre entre protection et développement.

Ainsi, la zone de montagne est définie par l'article 18 du règlement 1257/99 du Conseil Européen du 17 mai 1999 comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux.

L'article 3 de la loi Montagne du 9 janvier 1985, modifié par la Loi n°2005-157 du 23 février 2005, précise : « les zones de montagne se caractérisent par des handicaps significatifs entraînant des conditions de vie plus difficiles et restreignant l'exercice de certaines activités économiques. Elles comprennent, en métropole, les communes ou parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dus :

- soit à l'existence, en raison de l'altitude, de conditions climatiques très difficiles se traduisant par une période de végétation sensiblement raccourcie,
- soit à la présence, à une altitude moindre, dans la majeure partie du territoire, de fortes pentes telles que la mécanisation ne soit pas possible ou nécessite l'utilisation d'un matériel particulier très onéreux,
- soit à la combinaison de ces deux facteurs lorsque l'importance du handicap, résultant de chacun d'eux pris séparément, est moins accentuée ; dans ce cas, le handicap résultant de cette combinaison doit être équivalent à celui qui découle des situations visées aux 1° et 2° ci-dessus ».

Enfin , la récente loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne « reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel. La montagne est source d'aménités² patrimoniales, environnementales, économiques et sociétales ».

Ces réglementations européennes et nationales mettent en évidence comment les contraintes et atouts naturels spécifiques à la montagne ont une incidence sur le développement économique de ces territoires. Elles confortent donc la pertinence du questionnement sur une « économie de la montagne ». Cependant, la montagne est composée d'un ensemble de territoires façonnés par une histoire propre et dont les contraintes et atouts varient tant en termes de nature que de degré. Ces spécificités locales induisent des caractéristiques économiques différenciées. Ces différences conduisent finalement à s'interroger sur l'existence de types d'économies de montagne plutôt que d'une économie de la montagne.

La présente étude mettra en lumière comment les caractéristiques physiques et démographiques des territoires de montagne façonnent leur activité économique (partie 1) et la structuration de l'appareil productif (partie 2). Elle présentera ensuite le résultat du travail statistique qui a permis d'établir une typologie des territoires de montagne (partie 3). Enfin, l'étude s'attachera à souligner une série d'enjeux soulevés par ces différents territoires de montagne et leur économie propre (partie 4).

² Définition d'aménité : « [En parlant d'un site ou du climat] Qualité de ce qui est agréable à voir ou à sentir, douceur », source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

Partie 1 : Des caractéristiques qui façonnent l'économie des zones de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes

Les caractéristiques physiques de la montagne façonnent l'économie des territoires : la topographie conditionne l'accessibilité, le climat entraîne une saisonnalité de certaines activités. Cependant, ces caractéristiques physiques ne sont pas homogènes, tout comme les caractéristiques démographiques puisque certains territoires connaissent une croissance démographique tandis que d'autres sont confrontés à un recul. L'analyse de ces facteurs naturels et démographiques permet de mieux appréhender la variété des territoires de montagne de la région et des problématiques économiques associées.

1. Des spécificités topographiques qui conditionnent l'accessibilité des territoires

Le dénivelé et l'altitude constituent les deux éléments de définition des territoires de montagne tant du point de vue du sens commun que juridique. Pour mémoire, la directive européenne 76/401/CEE du 6 avril 1976 définit la zone montagne comme la zone composée des communes dont l'altitude est supérieure à 600m et/ou dont la pente est supérieure à 15 %. Toutes les communes classées en zone de montagne font donc face à des contraintes topographiques qui conditionnent de fait leur accessibilité.

Ces contraintes sont plus ou moins accentuées en Auvergne-Rhône-Alpes. Si, en moyenne, les communes de l'ensemble de la zone de montagne régionale ont un dénivelé de 672 mètres et une altitude de 664 mètres :

- le dénivelé peut être très fort (4 236 m à Saint Gervais les Bains) ou minime (63 m à Sainte-Foy-l'Argentière),
- l'altitude peut être importante (1915 m à Chamrousse) ou faible (100 m à Saint-Laurent-du-Pape).

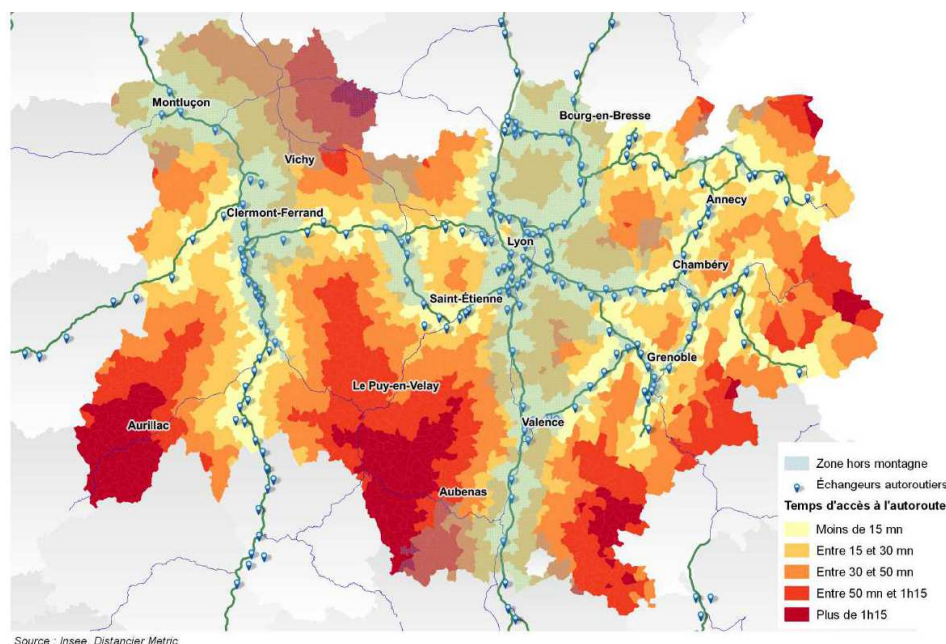
Le classement en zone de montagne des communes de basse altitude s'explique par de forts dénivelés (exemple : Les Vans en Ardèche avec 170 mètres d'altitude et 822 mètres de dénivelé).

De manière générale, l'altitude et le dénivelé limitent la construction d'infrastructures d'un point de vue technique mais également financier compte tenu du surcoût des investissements nécessaires. De plus, le coût des infrastructures par habitant est d'autant plus élevé quand les densités de population desservies sont basses.

La topographie conditionne donc l'accessibilité physique et numérique des territoires qui constituent deux facteurs de développement économique.

L'accessibilité physique peut se mesurer par deux indicateurs : le temps d'accès aux autoroutes et le temps d'accès à une gare.

Figure 1 : Temps d'accès des communes à l'autoroute (en heures creuses)



Le temps d'accès aux axes autoroutiers des communes de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes est le double de celui des communes hors montagne (36 minutes en heures creuses contre 18 minutes). Cependant, comme en témoigne la carte ci-dessus³, certaines communes ont un temps d'accès inférieur à 15 minutes alors que d'autres, notamment en Ardèche, dans le Cantal et en Haute Loire ont un temps d'accès supérieur à 1h15, voire bien supérieur (ex : Cros-de-Géorand en Ardèche avec 1h53), les déplacements pouvant être plus longs en hiver du fait de l'enneigement.

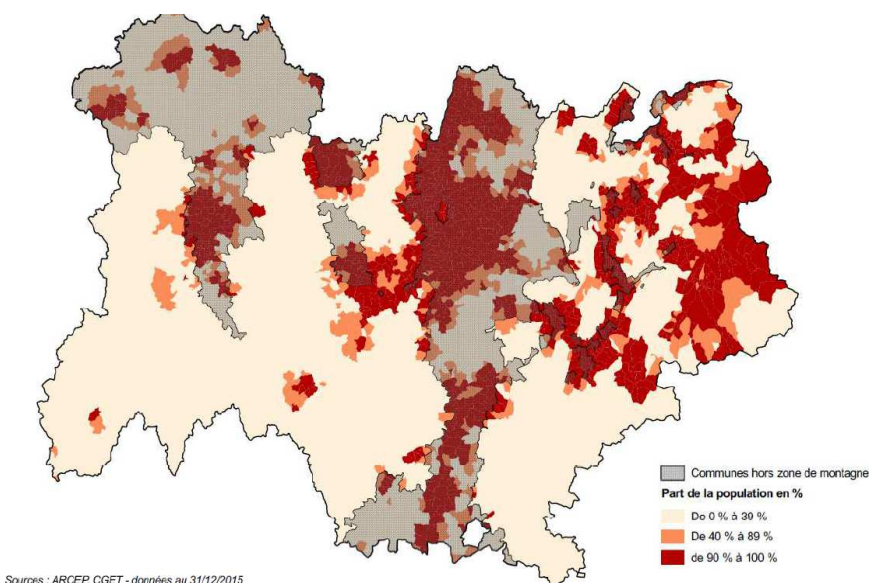
³ Source : INSEE, distancier Metric – traitement : INSEE, publication à venir

Les temps d'accès à une gare des communes de montagne sont également en moyenne supérieurs aux temps d'accès des communes hors montagne (en moyenne 22 minutes contre 13 minutes). Cependant, on peut distinguer des communes très éloignées des gares (ex : Le Chambon en Ardèche avec un temps d'accès moyen en heure creuse de 1h24) de celles qui ont une bonne accessibilité ferroviaire (ex : Luc en Diois, Saint Jean de Maurienne, Modane).

L'accessibilité numérique des communes de montagne est aussi très inégale en région. Si l'on considère le taux de couverture 4G de la population (cf carte ci-contre⁴) :

- 60 % des communes ont un taux égal à 0,
- 17 % des communes ont un taux supérieur ou égal à 90 %.

Figure 2 : Part de la population couverte par au moins un opérateur 4G



L'accessibilité à un panier de services et équipements dits de « vie courante »⁵ est également rendue plus difficile du fait des contraintes topographiques. Cependant, dans ce cas encore, les situations sont hétérogènes en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, comme le détaille l'INSEE dans l'étude « *Les montagnes d'Auvergne- Rhône-Alpes éloignées des services courants* »⁶ : « Dans les espaces très peu denses des montagnes d'Auvergne- Rhône-Alpes, les 10 % des populations les plus éloignées ont un trajet supérieur à 18 minutes pour bénéficier du panier de services de « vie courante », soit six de plus que dans les zones hors montagne. [...]L'accessibilité aux services diffère selon les massifs. Dans le massif alpin, la population communale se concentre dans les parties urbanisées situées au fond des vallées. Le peuplement y est ainsi plus dense que celui des montagnes de la partie régionale du Massif central et de la Drôme où la population est plus uniformément répartie. Cette différence dans la concentration des habitations se répercute sur l'accessibilité. En Haute-Savoie, les 10 % des habitants des communes de montagne peu ou très peu denses les plus éloignés sont à plus de 10 minutes du panier « vie courante », contre 14 minutes dans les montagnes cantaliennes et 16 minutes dans celles de l'Ardèche et de la Drôme. À l'opposé, les communes les plus peuplées, qui sont les plus proches de la vallée du Rhône, ainsi que Saint-Étienne et Clermont-Ferrand, sont aussi les plus urbanisées et les mieux pourvues en services et équipements ».

Outre l'accessibilité, les contraintes de relief :

- compliquent également la mise en œuvre des productions notamment agricoles, du fait des surcoûts de matériel adapté et des conditions de travail difficiles.
- peuvent conduire à des problématiques de pression foncière et de conflits d'usage. Ainsi, comme le soulignait la DATAR en 2011 : « dans un cadre fortement contraint par le milieu physique et l'exposition aux risques, les espaces urbains les plus attractifs continuent à se densifier et à s'artificialiser, exacerbant ainsi la concurrence entre les divers usages anthropiques du foncier (résidentiel, récréatif, agricole, industriel, logistique, etc.) et la pression sur leurs milieux naturels »⁷.

⁴ Sources : ARCEP, CGET - données au 31/12/2015

⁵ Les 22 équipements et services qui constituent le panier de « vie courante » ont été retenus en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ce panier a été conçu conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires. Il comporte les équipements et service suivants : école élémentaire, bureau de poste et assimilé, médecin, station-service, épicerie-supérette, supermarché, banques-caisses d'épargne, écoles de conduite, police-gendarmerie, librairie-papeterie, collège, école maternelle, chirurgien-dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide aux personnes âgées, garde d'enfants d'âge préscolaire, salle ou terrain multisports, boulangerie, salon de coiffure, cafés-restaurants.

⁶ GUEVARA S., VALLES V., « Les montagnes d'Auvergne Rhône-Alpes éloignées des services courants », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°2, janvier 2016

⁷ « Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) », DATAR, novembre 2011, page 37.

2. Des caractéristiques climatiques qui entraînent une saisonnalité des activités ainsi que de la pluriactivité

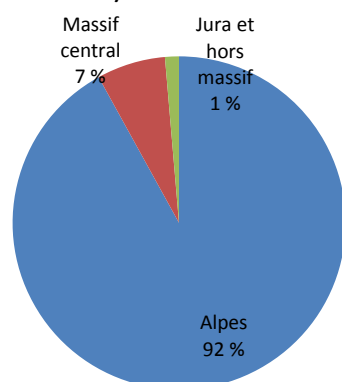
Le climat des communes de montagne est caractérisé par des hivers longs et froids et des périodes estivales plus courtes et chaudes qu'en plaine. Les reliefs provoquent également des précipitations importantes. Ces dernières sont reçues sous forme de neige en période hivernale, la neige constituant bien évidemment un élément distinctif important de ces communes de montagne.

Ces cycles naturels entraînent une forte **saisonnalité des activités économiques** notamment agricoles et touristiques mais aussi dans la construction, nécessitant une baisse ou un renfort temporaire de main-d'œuvre selon les périodes de l'année. L'article R.171-3-1 du code de la sécurité sociale précise qu'« est qualifiée de saisonnière l'activité limitée dans le temps correspondant à des tâches normalement appelées à se répéter chaque année aux mêmes périodes en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs ».

Cependant, les territoires de montagne de la région ne présentent pas les mêmes caractéristiques saisonnières⁸ :

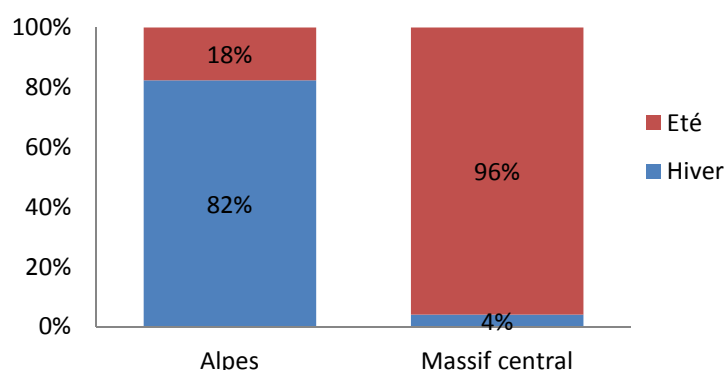
- Dans les départements alpins de Savoie, Haute-Savoie et Isère, la saison hivernale induit un accroissement important d'activité dans les secteurs de l'hébergement, la restauration et des activités sportives ainsi que dans le secteur des transports qui inclut les remontées mécaniques.
- Dans le Massif central, le pic d'activité est centré sur la période estivale : 96 % des 1 450 équivalents temps plein (ETP) d'emplois saisonniers pourvus sur la période d'octobre 2012 à novembre 2013 sont occupés sur la période estivale.
- Dans les Alpes, le pic d'activité est centré sur la période hivernale : 82 % des 20 090 ETP d'emplois saisonniers pourvus sur la période d'octobre 2012 à novembre 2013 sont occupés sur la période hivernal.,
- Dans le Rhône et la Drôme, des travailleurs saisonniers sont recrutés pour la période des vendanges. Ainsi, en moyenne, la part des emplois saisonniers occasionnels dans l'emploi agricole des communes de montagne est de 98 % dans le Rhône et de 95 % dans la Drôme⁹.

Figure 4 : Répartition des emplois saisonniers en ETP (octobre 2012 - novembre 2013)



Source : DADS 2013, fichier postes annexes et non-annexes - traitement : INSEE, DIRECCTE

Figure 3 : Part des emplois saisonniers en ETP sur la période d'octobre 2012 à novembre 2013



La saisonnalité des activités est également un facteur explicatif de la **pluriactivité**¹⁰, forme de réponse aux contraintes climatiques et économiques. Pendant longtemps, le pluriactif des pays de montagne était un « ouvrier-paysan » qui cumulait travaux agricoles et travail à l'usine ou émigrerait temporairement. Aujourd'hui, la pluriactivité concerne des métiers notamment dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme ou des services à la personne. La pluriactivité agricole est particulièrement importante dans les communes de montagne de certains départements (la part des exploitants pluriactifs est de 35 % en Savoie, 31 % en Isère et 29 % en Haute-Savoie¹¹, contre 23 % en moyenne régionale¹²).

⁸ Source : DADS 2013, fichier postes annexes et non-annexes

⁹ Source : Agreste, recensement agricole année 2010, traitement DIRECCTE

¹⁰ Définition pluriactivité : « les pluriactifs sont des personnes qui exercent plusieurs emplois à une même date [...] soit parce que, exclusivement salariés, ils ont plusieurs employeurs, soit parce qu'ils sont à la fois non-salariés et salariés », Insee Références (2016), Emploi, chômage, revenus du travail (p 115-116)

¹¹ Source : Agreste, recensement agricole année 2010

¹² HEALY Sean., « Agriculture, agroalimentaire et forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, Panorama en chiffres et en cartes », Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, Agreste Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2016 (page 24)

3. La démographie des territoires de montagne : des situations très contrastées entre risque de désertification et territoires peuplés

L'un des autres facteurs à étudier pour cerner l'économie des territoires de montagne est le facteur démographique. Il permet d'éclairer les dynamiques variées des territoires de montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2012, la population des communes de montagne de la région était de 2 752 901 habitants, soit 36 % de la population régionale. L'évolution démographique annuelle moyenne des communes sur la période 2007-2012 est globalement positive et inférieure à celle de l'ensemble de la région (0,6 %, contre 0,8 %). Cette croissance démographique est tirée par un solde naturel¹³ et un solde migratoire¹⁴ positifs (0,3 % et 0,3 %).

Mais cette tendance à la hausse masque de fortes disparités locales. En effet, sur la période 2007-2012, 65 % des communes des zones de montagne connaissent une croissance démographique et 35 % ont un solde démographique nul voire négatif. Ces dernières sont majoritairement situées dans le Massif Central. En outre, on notera que si 10 % des communes de montagne ont un taux d'évolution démographique inférieur ou égal à -5 %, 10 % des communes de montagne ont un taux de croissance démographique supérieur ou égal à 5,3 %.

En se plaçant à l'échelle des massifs, on peut distinguer des différences d'évolution et identifier les parts d'évolution liées au solde naturel ou au solde migratoire :

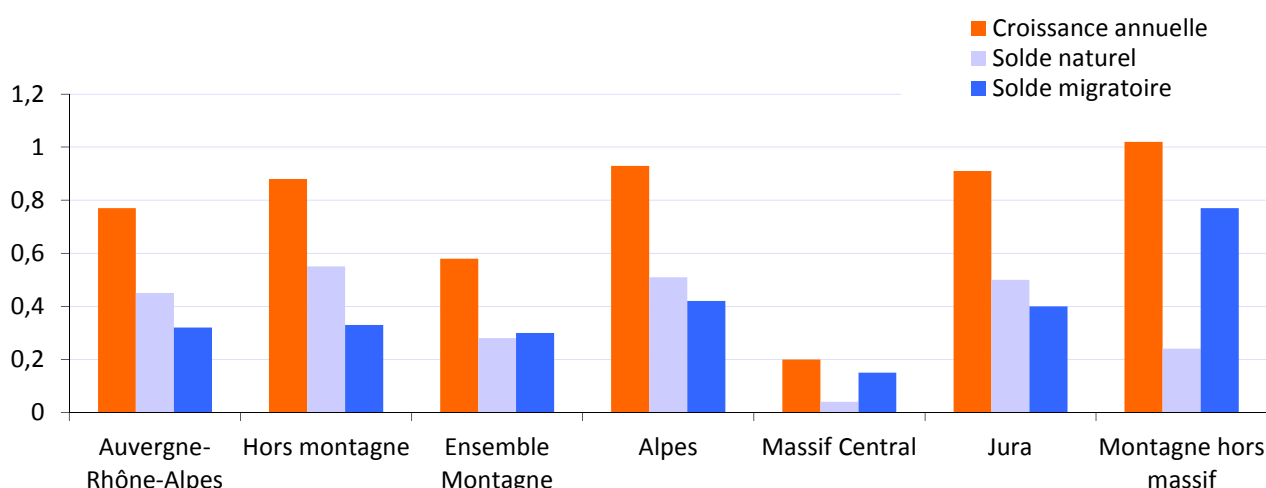
- Le Massif Central, qui comptait 47,6 % de la population régionale auvergnate en 2012, a connu la plus faible des évolutions annuelles moyennes démographiques sur la période 2007-2012 (0,2 %). Cette croissance est essentiellement liée au solde migratoire.
- Les Alpes et le Jura, qui comptaient respectivement 43,9 % et 5,2 % de la population régionale en 2012, ont connu des taux de croissance de leur population supérieurs à ceux de la région et des communes hors zone de montagne. Ainsi, leurs évolutions annuelles moyennes sur la période 2007-2012 sont de 0,9 %. Cette croissance est due à des soldes naturels et migratoires positifs, le solde naturel étant prépondérant.

Figure 5 : Population 2012 et évolution 2007-2012

	2012	Evolution 2007-2012	Evolution annuelle moyenne 2007-2012	Part de la population (2012)
Alpes	1 209 000	4,8 %	0,9 %	43,9 %
Massif Central	1 311 000	0,9 %	0,2 %	47,6 %
Jura	143 000	4,4 %	0,9 %	5,2 %
Territoires de montagne hors massif	89 000	6,0 %	1,2 %	3,2 %
Ensemble montagne	2 753 000	2,9 %	0,6 %	100,0 %

Source : INSEE, recensements de la population 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007 et 2012

Figure 6 : Variation annuelle de la population de 2007 à 2012 (%)



Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2012

¹³ Définition INSEE : le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Lorsque le solde est positif, il y a excédent (ou accroissement) : le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire : le solde naturel est alors négatif.

¹⁴ Définition INSEE : le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

La densité de population de l'ensemble de la zone de montagne régionale est relativement basse (59 habitants par km², contre 214 habitants par km² dans la zone hors montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes). Mais les densités de population sont très hétérogènes d'une zone à l'autre. Certaines communes sont densément peuplées (exemple : Saint-Martin-d'Hères avec 4 115 habitants par km² ou Saint Etienne avec 2 144 habitants par km²) alors que d'autres communes présentent de très basses densités (moins de 1 habitant par km² par exemple dans la Drôme, à Rochefourchat, Aucelon, La Bâtie-des-Fonds, Izon-la-Bruisse Aulan).

Enfin, la structuration par âge de la population varie également en fonction des territoires. En 2012, la population de la montagne régionale comptait 24 % de jeunes de 0 à 19 ans et 18 % de personnes âgées de plus de 65 ans. Cependant, là encore, on peut constater des disparités. Par exemple, certaines communes sont plutôt jeunes (une commune sur dix compte 29 % de 0-19 ans), tandis que d'autres communes ont un profil plus âgé (dans une commune sur dix les personnes de 65 ans et plus représentent 31 % de la population).¹⁵

¹⁵ Source : INSEE, recensement de la population 2012 exploitation principale –traitement DIRECCTE

L'ensemble des spécificités précédentes conjugué à la variété des ressources naturelles des territoires jouent un rôle sur la structuration de l'appareil productif de la montagne. Les recherches documentaires et l'analyse des données statistiques que nous avons menées invitent à conclure qu'il n'y a pas une économie de la montagne unique mais différents profils d'économie caractérisés par des tissus sectoriels variés.

1. Secteur agriculture et forêt¹⁶

En 2012, environ 60 % des emplois agricoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes étaient situés dans les zones de montagne, soit environ 44 000 emplois. La part de l'emploi agricole dans l'emploi total est de ce fait supérieure dans les zones de montagne à celle de l'ensemble de la région et *a fortiori* des zones hors montagne (4,5 % contre respectivement 2,5 % et 1,6 %). Cependant, cet emploi agricole était en baisse (-8,6 % sur la période 2007-2012, contre -7,9 % sur la même période de l'ensemble dans la région Auvergne-Rhône-Alpes)¹⁷.

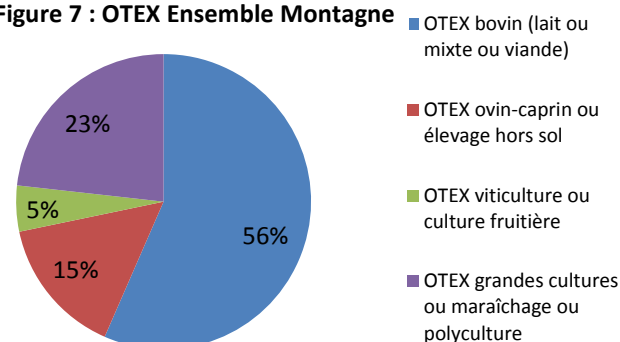
La montagne en Auvergne-Rhône-Alpes est composée de 38 % de surfaces agricoles et de 46 % de forêts. Elle offre donc de vastes surfaces propices aux activités agricoles et sylvicoles. Cependant, comme vu précédemment, les paysages sont très variés du fait des dénivelés et de l'altitude des zones de montagne. **L'organisation agraire est tributaire des caractéristiques topographiques et climatiques** et présente donc des spécificités locales. L'agriculture des plateaux agricoles du Massif Central est peu soumise aux contraintes de dénivelé tandis que l'agriculture des montagnes alpines est très étagée et morcelée.

A l'échelle de l'ensemble de la montagne régionale, l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX)¹⁸ est orientée sur l'élevage qui constitue l'OTEX dominante de 71 % des communes de montagne, soit 56 % d'élevage bovin et 15 % d'élevage ovin, caprin ou hors sol. Les cultures représentent 20 % des OTEX communales.

Le pastoralisme est un élément caractéristique de l'agriculture montagnarde. Il peut être défini comme « un mode d'élevage extensif pratiqué par des peuples nomades et fondé sur l'exploitation de la végétation naturelle »¹⁹. L'une des spécificités du pastoralisme est la transhumance, déplacement du bétail de la plaine à la montagne au printemps et de la montagne à la plaine en automne. La pratique du pastoralisme a reculé jusque dans les années 50-60 en raison notamment du développement de l'agriculture intensive et de l'exode rural. Puis, elle a été relancée dans les années 70 suite à une série de graves avalanches. Ainsi, il avait été constaté que la diminution du pastoralisme avait conduit à l'augmentation des risques d'incendie et d'avalanche puisque les herbes courtes retiennent la neige alors que les herbes hautes se couchent et favorisent les glissements neigeux. Ces constats ont conduit à la promulgation, les 3 et 4 janvier 1972, de la loi relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde, dite loi pastorale, et du décret prévoyant la création d'une Indemnité Spéciale Montagne (ISM), dite « prime à la vache tondeuse ». L'ISM sera intégrée à l'échelle européenne en 1975 sous le nom d'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (*cf encadré*).

Au-delà de la production agricole, le pastoralisme présente pour

Figure 7 : OTEX Ensemble Montagne



Source : Agreste, recensement agricole (année 2010)
Traitement : DIRECCTE

L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)

Cette aide vise à maintenir l'activité agricole dans les zones à « handicaps » naturels et tout particulièrement dans les zones de montagne, en réduisant les différences de revenu entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire. Elle participe donc à consolider l'activité économique et à préserver l'emploi dans les territoires de montagne. Elle constitue, en montant, la plus importante aide du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

A titre indicatif, les communes de montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont perçu 89 % des aides régionales de la PAC au titre du second pilier en 2013, soit près de 250 millions d'euros.

¹⁶ Sources statistiques: Agreste, recensement agricole (année 2010) et INSEE, recensement de la population, exploitations complémentaires (2007 et 2012)

¹⁷ Source : INSEE, recensement de la population, exploitations complémentaires (2007 et 2012) – traitement DIRECCTE

¹⁸ Orientation technico-économique des exploitations (OTEX) : cette classification peut s'établir au niveau de l'exploitation ou au niveau de la commune. Dans le présent document, c'est l'OTEX communale qui a été retenue, c'est-à-dire l'orientation technico-économique dominante de la commune, calculée en agrégeant les productions de l'ensemble des exploitations dont le siège est situé sur la commune.

¹⁹ Définition dictionnaire Larousse

les espaces montagnards des intérêts tels que la prévention des risques naturels mais aussi la conservation d'une identité culturelle et le maintien de paysages ouverts propices à l'attractivité touristique.

Si l'élevage, notamment bovin, est une composante essentielle de l'agriculture de la montagne régionale, il n'en demeure pas moins que les territoires de montagne ont des agricultures spécialisées du fait notamment de la variété des topographies décrites précédemment :

- les vastes plateaux agricoles du Massif Central sont caractérisés par un élevage bovin extensif,
- les alpages d'altitude qui présentent de forts dénivelés sont plus adaptés à l'élevage ovin et caprin,
- les coteaux exposés de la Drôme, de l'Ardèche et du Rhône sont propices à une culture fruitière et viticole,
- les zones périurbaines aux dénivelés et à l'altitude moyens sont davantage tournées vers les cultures,
- les communes du Jura disposent d'une ressource forestière importante puisque la forêt couvre 61 % du territoire. Ceci explique donc la spécialisation dans la filière du bois de la région d'Oyonnax qui est la zone d'emploi de la région qui emploie le plus grand nombre de salariés dans cette filière.

L'activité agricole génère également des emplois dans les industries agro-alimentaires, à proximité des zones de production. En 2013, près de 15 100 postes sont consacrés à la transformation de matières premières agricoles (hors activités liées à l'artisanat commercial) dans les zones de montagne, soit 10 % des emplois industriels. Ces activités portent notamment sur la transformation de viande (postes localisés en quasi-totalité dans le Massif central) et la fabrication de produits laitiers, qui regroupent chacun un quart des postes de l'agro-alimentaire. Plusieurs usines de fabrication de boissons, notamment d'eaux minérales, sont aussi présentes en montagne. On notera que certaines communes sont fortement spécialisées dans l'industrie agroalimentaire (ex : Entremont le Vieux, Pralognan la Vanoise dont l'ensemble des emplois industriels est composé d'emplois dans l'industrie agroalimentaire).

2. Secteur industrie et construction ²⁰

En 2012, la zone de montagne régionale comptait 247 060 emplois dans le secteur industriel. Le poids de l'industrie était légèrement surreprésenté dans l'emploi puisqu'il représentait 25,2 % des emplois de la zone, contre 23,3 % dans l'ensemble de la région et 22,4 % hors montagne. Sur la période 2007-2012, le nombre d'emplois dans l'industrie a diminué de 7,6 % (contre une diminution de 6 % sur l'ensemble de la région et de 5,2 % sur les zones hors montagne).

Le développement de l'industrie dans les montagnes de la région et ses particularismes peuvent s'expliquer d'une part, d'un point de vue historique, d'autre part, du fait de l'utilisation des ressources naturelles de la montagne.

L'article « Une région pionnière pour l'industrie »²¹, publié par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique d'animation et de valorisation du patrimoine et un article plus ancien « L'industrie de la région d'Ambert »²² publié par Philippe Arbos en 1929 permettent de comprendre comment l'industrie des zones de montagne s'est développée dans la région. Ainsi, durant des siècles, la pauvreté agricole des massifs aurait incité les habitants des montagnes à rechercher un complément de revenu soit grâce à un travail industriel, soit grâce à l'émigration temporaire (cf. pluriactivité). Ainsi, en complément de l'élevage ou de la polyculture, les habitants des montagnes exerçaient des activités textiles dans les Cévennes ardéchoises, les Monts d'Ardèche et la Loire, la clouterie en Savoie, la métallurgie dans la Loire. Ces activités utilisaient notamment l'énergie hydraulique des rivières et les matières premières extraites localement (ex : gisements de minerais, bois, chanvre, laine,...). Cette histoire préindustrielle permet de comprendre la répartition des industries actuelles, qui se sont ensuite développées avec la révolution du fer et du charbon puis, dans la région alpine, grâce à la « houille blanche » (cf. encadré « A propos de la houille blanche »).

Cette histoire et l'identification des ressources naturelles locales permettent de comprendre le profil industriel des montagnes de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la spécialisation de différents territoires. On constate ainsi :

- une forte spécialisation dans la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (23 % des postes industriels) avec la présence de grosses entreprises (Tefal, Aubert et Duval, Ugitech) et de nombreuses PME implantées en différents points du territoire,

²⁰ Source utilisée : INSEE, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations complémentaires

²¹ « Une région pionnière pour l'industrie », DRAC d'Auvergne Rhône-Alpes, <http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/vpoh/spip.php?rubrique23>

²² Arbos Philippe. « L'industrie de la région d'Ambert », in *Annales de Géographie*, t. 38, n°214, 1929. pp. 390-394 ; http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1929_num_38_214_9815

- une part des emplois consacrés à la fabrication textile sensiblement plus importante en zone de montagne et particulièrement dans le Massif Central où 88 % des postes de l'industrie textile des zones de montagne sont localisés,
- la fabrication de produits en caoutchouc plastique, le travail du bois, les industries du papier et l'imprimerie sont une autre caractéristique forte de l'industrie de montagne et plus précisément de l'industrie du Jura (zone d'Oyonnax). Ce massif conserve un profil très industriel. En 2012, 27 % des emplois y sont encore dédiés à l'industrie (contre 18 % dans les Alpes et 15 % dans le Massif central),
- les montagnes des Alpes disposent d'industries spécialisées dans la fabrication des équipements électriques, de machines et d'équipements (ex : Somfy, SNR roulement) qui comptent 15 % des effectifs industriels.

A propos de la « houille blanche »

La « houille blanche » est une expression qui se rapporte à l'énergie fournie par les chutes d'eau et qui est utilisée dans les centrales hydrauliques pour la production du courant électrique. Elle participe à l'histoire industrielle de la partie alpine de la région.

Dès la fin du XIX^{ème}, cette source d'énergie a été exploitée dans les Alpes pour développer l'électro-industrie. Le principe était d'exploiter le fort dénivelé des torrents en construisant un barrage ainsi qu'une conduite forcée et en installant un système de turbine-alternateur à l'issue de cette conduite. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les installations, propriétés de plusieurs sociétés, étaient plutôt modestes et les puissances électriques produites assez faibles. A la Libération, avec la loi de 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, Electricité De France va lancer un grand programme visant à améliorer les équipements existants et à construire de grands barrages d'altitude par exemple dans le Beaufortain (la Girotte, la Gittaz, Saint Guérin), en Tarentaise (Tignes, Aigues Blanche, La Coche), en Maurienne (Bissorte, Aussois, Mont Cenis). En démultipliant l'énergie produite, ces grands ouvrages ont révolutionné l'économie locale. Ils ont permis l'essor de grandes usines électrochimiques et électrométallurgiques dans les moyennes vallées alpines. Le paysage économique a été recomposé avec notamment une immigration de travailleurs et l'accélération de l'exode rural. Un certain nombre de paysans des territoires concernés sont passés du statut d'ouvrier saisonnier l'hiver à un statut de pluriactif ouvrier-paysan puis progressivement d'ouvrier tout court.

Source : « Grands barrages des Alpes de Savoie », Maurice Messiez,
L'assemblée des pays de Savoie, <http://www.sabaudia.org/3170-les-grands-barrages-des-alpes-de-savoie.htm>

3. Secteur tertiaire²³

En 2012, 70 % des emplois de la zone de montagne relevaient du secteur tertiaire (soit 688 526 emplois), dont 58 % de l'emploi total dans le secteur des services. Le poids du secteur tertiaire est prépondérant dans l'économie des zones de montagne mais il est sous-représenté comparativement à l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes et aux zones hors montagne (respectivement de 74,3 % et 76,1 %). Sur la période 2007-2012, le nombre d'emplois dans le secteur des services a augmenté de 4,1 % (contre 5,7 % sur l'ensemble de la région et 6,4 % hors montagne).

Le secteur tertiaire des zones de montagne est marqué par l'orientation des services vers les populations résidentes ou touristiques. Ceci explique le poids des **activités présentielle**s dans l'économie locale. Pour mémoire, les activités présentielle correspondent à l'ensemble des biens et services mis en œuvre localement pour satisfaire les besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Ainsi, la sphère présentielle est un peu surreprésentée (66 % des emplois contre 63 % en zone hors montagne), particulièrement dans les Alpes (68 %).

La composante présentielle de l'économie des zones de montagne s'explique par le profil résidentiel des zones de montagne qui hébergent plus de population que d'emplois (36 % de la population régionale contre 31 % de l'emploi régional) et par l'importance du tourisme. On pourra noter certaines spécificités :

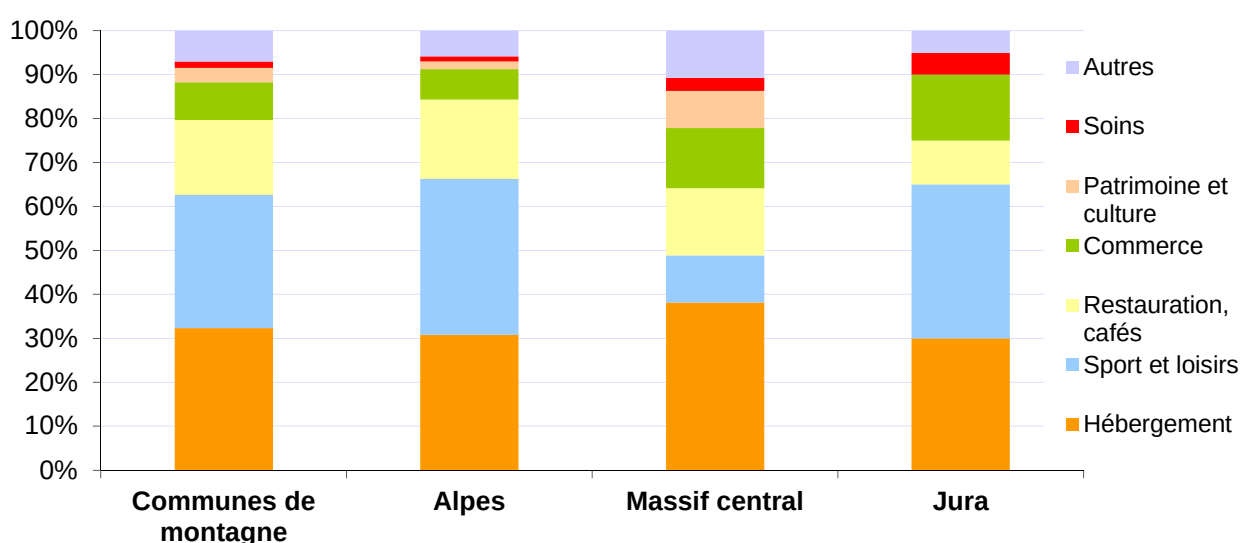
- le Massif central, avec un vieillissement de la population, se singularise par une part importante d'emplois dans le secteur de l'hébergement médicosocial et social (10 % des emplois) du fait de nombreux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou d'associations d'aides à domicile.
- Dans les Alpes, 61 % des emplois sont dans le secteur des services avec un poids important de l'hébergement et la restauration compte tenu de la vocation touristique des communes de haute montagne.
- Dans les communes de montagne situées hors massif et proches notamment de la métropole de Lyon, le secteur des services représente 66 % des emplois, essentiellement dans les activités d'information et de communication (activités informatiques, édition, audiovisuel et diffusion).

²³ Source statistique utilisée : INSEE, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations complémentaires

Concernant les services à la population, on notera que, globalement, le **secteur public** a un poids plus important en zone de montagne que hors montagne (24 % contre 22 %). Ainsi, parmi les vingt premiers employeurs de montagne, douze sont des structures publiques. Les trois premiers employeurs des zones montagneuses sont le Centre hospitalier de Grenoble, la Commune de Saint-Étienne et l'Université de Saint Martin d'Hères avec plus de 12 000 postes en 2013. La surreprésentation du secteur public dans la zone de montagne est tirée par ces grandes structures et masque en fait des disparités locales. Alors que certaines zones sont caractérisées par un fort poids du secteur public (ex : 80 % des emplois à Poleymieux au Mont d'Or), d'autres ont une part d'emploi nulle dans ce même secteur. Par ailleurs, on notera que les plus grands pourvoyeurs d'emplois des communes de montagne sont les centres hospitaliers. Si l'on fait le lien avec l'attractivité des territoires évoquée précédemment, l'offre de soins en montagne constitue donc un enjeu local autant pour les usagers qu'en tant que secteur pourvoyeur d'emplois.

Concernant le **tourisme**, ce secteur constitue un élément majeur pour les zones de montagne de la région qui disposent d'atouts importants liés à l'étendue et à la renommée des domaines skiables, du riche patrimoine naturel, d'activités de thermalisme ou de sites patrimoniaux. De ce fait, dans les zones de montagne, 67 400 emplois sont des emplois dits « touristiques » (soit 7 % des emplois des zones de montagne contre 3 % dans les zones hors montagne), c'est-à-dire qu'ils sont directement liés aux touristes (hors résidents locaux).

Figure 8 : L'emploi touristique des communes de montagne par massif en 2012



Source : Insee, DADS, ACOSS 2012

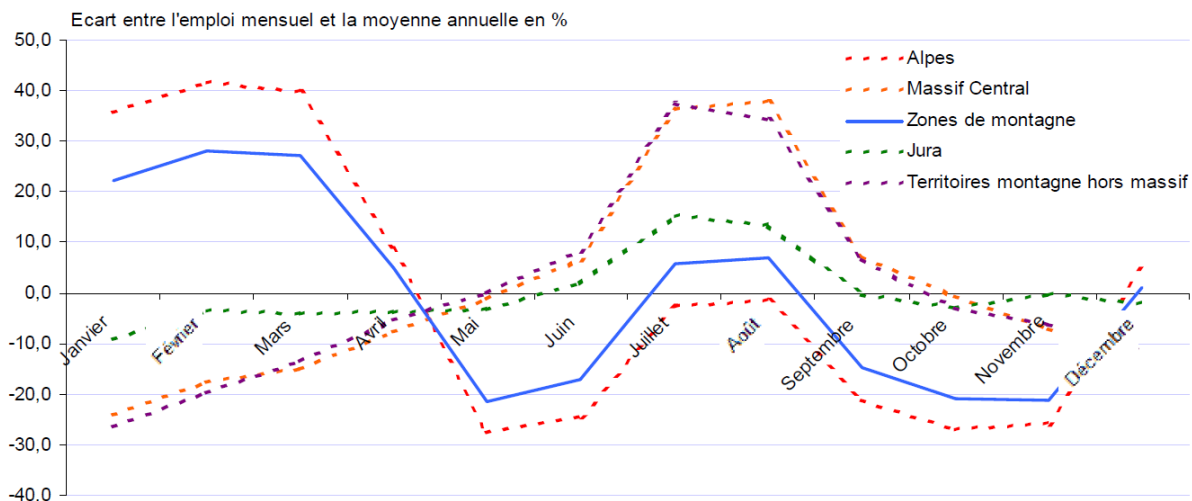
Cependant l'activité touristique présente des caractéristiques bien différentes selon les zones (cf graph. ci-dessus²⁴) :

- Dans les Alpes, l'emploi touristique représente plus d'un emploi sur dix (12 %), soit 51 600 emplois et est en progression (+ 1,9 % entre 2009 et 2012). Les emplois touristiques sont concentrés essentiellement dans les secteurs des sports et loisirs (35 %) et de l'hébergement (31 %). L'activité économique induite par le tourisme est très importante dans les communes alpines de Tarentaise, de Maurienne, du Massif du Mont Blanc, du Haut-Chablais, etc, du fait du tourisme de neige. Les deux départements savoyards représentent 46 % de la richesse dégagée par le tourisme dans la région.
- Dans le Jura, l'emploi touristique pèse 4,5 % et il a tendance à augmenter (+13,1 % entre 2009 et 2012). Cette zone bénéficie du tourisme «vert» en été et propose aussi des activités de sports d'hiver. Les emplois sont concentrés également dans les secteurs des sports et loisirs (35 %) et de l'hébergement (30 %).
- Dans le Massif Central, le tourisme pèse moins dans l'emploi (3,1 %) et il a tendance à diminuer. Propice au tourisme de pleine nature, le Massif central se caractérise par un tourisme plutôt diffus et de court séjour. Comparativement aux deux autres massifs, les emplois touristiques relèvent davantage de l'hébergement (38 %), du commerce et des activités liées au patrimoine et à la culture (22 %) et moins des activités sportives et de loisirs (11 %).

La saisonnalité de la fréquentation touristique varie également selon le type de montagne. En haute montagne, la fréquentation est concentrée sur deux saisons, majoritairement l'hiver et accessoirement l'été. En moyenne et basse montagne, la fréquentation s'effectue surtout durant les mois d'été.

²⁴ Source : INSEE, DADS, ACOSS 2012 – traitement : INSEE, publication à venir

Figure 9 : Saisonnalité de l'emploi touristique

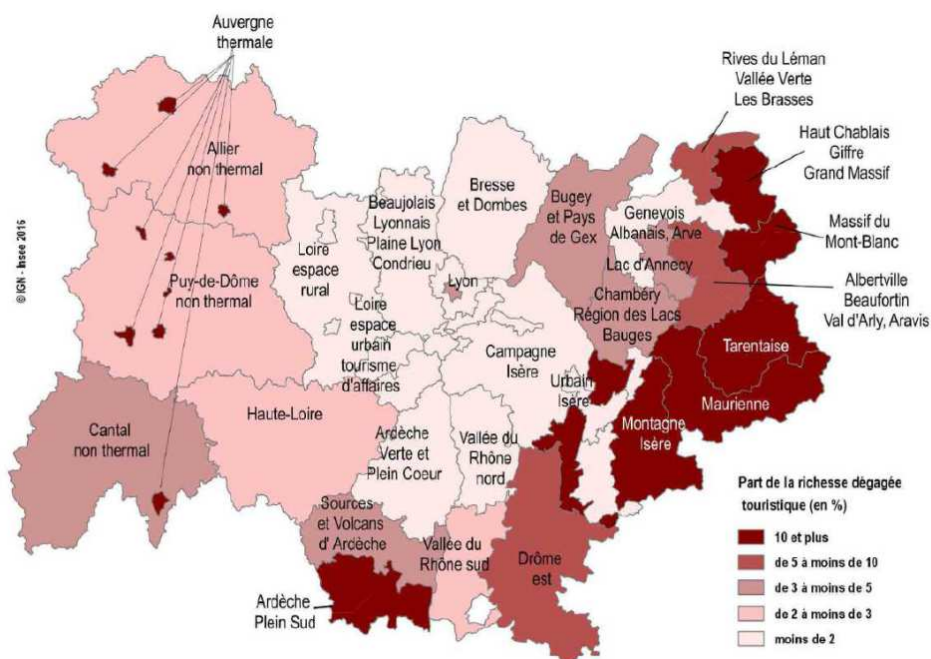


Source : Insee, Dads 2012 fichier postes au lieu de travail ; ACOSS 2012.

L'activité touristique des Alpes génère des retombées économiques importantes dans l'économie locale du fait notamment du tourisme d'hiver qualifiée d'« or blanc ». Ainsi, d'après Atout France²⁵, 1 € de dépense dans les remontées mécaniques générerait en moyenne 6 à 7 € de dépenses additionnelles en station, avec des montants variables selon les clientèles et le profil de stations²⁶.

Dans le Massif Central, l'activité touristique génère de moindres retombées économiques, hormis dans les territoires proches des stations thermales qui bénéficient des dépenses des curistes, et où plus de 10 % de la richesse dégagée est liée au tourisme (cf carte²⁷).

Figure 10 : Part de la richesse dégagée totale par zone touristique



Source : Insee, Fichier Économique Enrichi 2012 (données estimées)

Finalement, la montagne d'Auvergne-Rhône-Alpes est composée d'un ensemble de territoires façonnés par des contraintes et atouts, notamment topographiques, climatiques et propres aux ressources naturelles, qui varient tant en termes de nature que de degré. Ces territoires connaissent également diverses évolutions démographiques. Ces spécificités locales induisent des caractéristiques économiques différenciées. Ces différences conduisent à s'interroger sur l'existence de types d'économies de montagne plutôt que d'une économie de la montagne.

²⁵ Atout France est un groupement d'intérêt économique qui constitue l'opérateur unique de l'Etat en matière de tourisme. Il a notamment pour mission d'observer et d'analyser les marchés touristiques et de renforcer l'attractivité de la destination France et la compétitivité de ses entreprises et filières.

²⁶ Berthier J, Charlot S, Maud'hui P, « La réhabilitation de l'immobilier de loisir dans les stations de montagne », Atout France, décembre 2015, page 9.

²⁷ « Une activité touristique fortement concentrée dans les zones de montagne », Bruno Balouzat, Henri Lavergne, Insee, juillet 2016

Les éléments d'analyse précédemment évoqués montrent que la montagne dans la région Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas homogène. Seul un travail de classification permet d'identifier et caractériser finement les types de montagne. Une classification ascendante hiérarchique (CAH - cf. encadré) a été conduite sur les 2 526 communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes classées en zone de montagne. Elle a permis d'établir une typologie divisée en 8 familles de communes distinctes, chaque famille présentant des caractéristiques similaires au regard de la montagne.

Typologie : définition

L'objectif d'une classification ascendante hiérarchique est de regrouper des communes ayant des caractéristiques similaires sur un ensemble de critères préalablement définis, suivant la méthode du « Qui se ressemble, s'assemble ». La classification ascendante hiérarchique est une méthode itérative : au départ, les deux communes les plus ressemblantes sont mises ensemble, formant un premier regroupement appelé agrégat. Un second agrégat est ensuite formé entre les deux communes les plus ressemblantes suivantes, ou entre le premier agrégat et la commune qui lui est la plus similaire, et ainsi de suite jusqu'à l'obtention de l'agrégat final qui englobe toutes les communes. La ressemblance est déterminée par une distance statistique calculée à chaque étape sur l'ensemble des communes et des agrégats déjà formés, à partir d'indicateurs sélectionnés en amont. Au final, on obtient une classification qui agrège de proche en proche les communes pour constituer des agrégats, qui eux-mêmes seront agrégés pour former un seul ensemble, d'où le nom de classification ascendante hiérarchique.

La dernière phase du traitement consiste à déterminer à quel niveau il faut stopper l'agrégation de façon à conserver des groupes suffisamment distincts. Le meilleur moment est celui qui permet d'obtenir une partition pour laquelle les différences entre les groupes (les classes) sont plus importantes que les différences à l'intérieur de chacun. Ainsi, les classes constituées sont statistiquement bien différenciées les unes des autres, et les ressemblances sont importantes à l'intérieur de chacune.

Méthodologie mise en œuvre et limites (cf annexe 3 page 46)

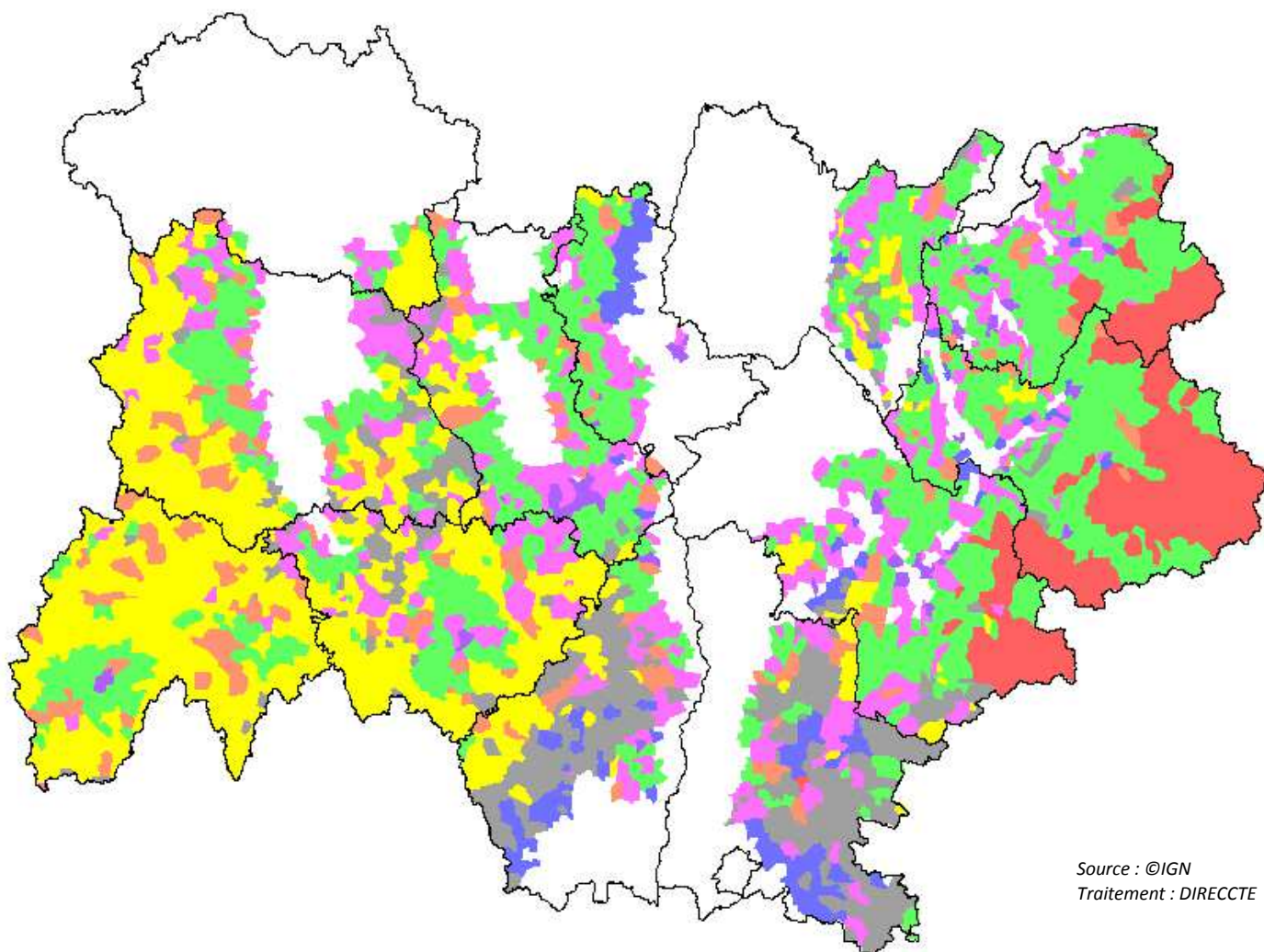
Remarques liminaires

- L'ensemble des données statistiques sont des données moyennes des communes composant la zone d'étude et non des données moyennes sur l'ensemble de la zone d'étude. Ce choix méthodologique permet d'une part, de lisser les effets que pourraient avoir des communes de taille importante sur les indicateurs de la zone, d'autre part, de conserver une lisibilité sur les raisons qui ont conduit à classer les communes dans telle ou telle zone en fonction de leurs ressemblances avec les communes de la même zone et de leurs écarts avec les communes appartenant aux autres classes.
- Lorsque nous parlerons de « zone », il sera sous-entendu qu'il s'agit de l'ensemble des communes composant la classe, quand bien même ces communes ne présentent pas de continuité territoriale.
- Lorsque nous parlerons de « moyenne régionale » ou de « zone de référence », il sera sous-entendu qu'il s'agit de la moyenne des communes de la région classées en zone de montagne.

La méthodologie mise en œuvre a permis d'aboutir à la classification des 2 526 communes de montagne de la région en 8 classes, que nous avons qualifiées en fonction de leurs caractéristiques dominantes :

- Classe 1 : Les espaces ruraux ou périurbains dynamiques sous influence d'aires urbaines
- Classe 2 : Les communes viticoles et fruitières
- Classe 3 : Les communes périurbaines, jeunes et industrielles
- Classe 4 : Les espaces urbains, des pôles d'emploi très accessibles
- Classe 5 : Les plateaux agricoles, en perte de population et d'emploi
- Classe 6 : Une zone à faible densité de population et à dominante agroalimentaire
- Classe 7 : Les communes agricoles mal desservies et en perte d'emplois
- Classe 8 : Le tourisme de haute montagne dans le massif alpin.

Figure 11 : Typologie des communes de montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Source : ©IGN
Traitement : DIRECCTE

Classe 1 : les espaces ruraux ou périurbains dynamiques sous influence d'aires urbaines

La zone compte 850 communes et couvre 31 % de l'ensemble de la zone de montagne de la région. C'est la zone la plus étendue des 8 analysées. Les communes sont réparties sur les 3 massifs (49 % dans les Alpes, 42 % dans le Massif Central, 7 % dans le Jura et 2 % hors massifs).

Les communes de la zone sont de petite taille : 19 % d'entre elles ont moins de 500 habitants, 45 % entre 500 et 1 000 habitants et 19 % entre 1 000 et 1 500 habitants.

Si l'altitude moyenne des communes de la zone correspond à celle de l'ensemble de la zone montagne (657m contre 664m), le dénivelé moyen est un peu plus élevé (758m contre 672m).

L'accessibilité de la zone est relativement bonne. En moyenne, le temps d'accès à une gare est de 17 minutes (contre 22 minutes), le temps d'accès à un échangeur autoroutier est de 29 minutes (contre 36 minutes) et le taux de couverture de la population par un opérateur 4G est de 30 % (contre 25 %).

Les communes de la zone présentent un profil rural du fait de la part de la surface agricole en moyenne supérieure à celle de la zone de référence (40 % contre 38 %) ainsi que de faibles densités de population. Elles se situent dans l'aire d'influence de pôles urbains moyens.

Une population jeune et en croissance

En 2012, la population de la zone était environ de 752 000 habitants, soit 27 % de la population de la zone montagne.

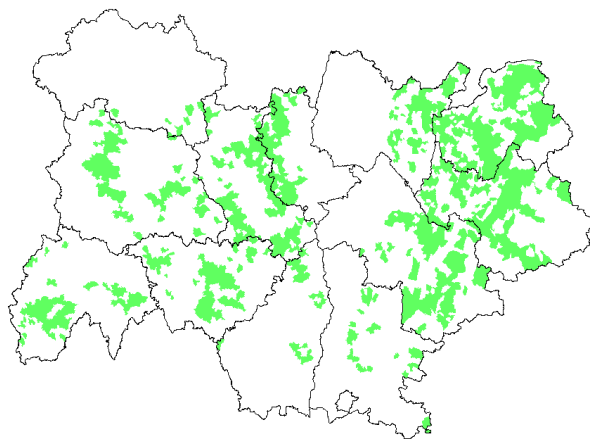
Cette population est relativement jeune puisqu'en moyenne la part des 0 à 19 ans est de 25 % et celle des 65 ans et plus de 17 % (contre respectivement 23 % et 20 % sur l'ensemble de la zone de montagne). La croissance de la population sur la période 2007-2012 est plus prononcée que sur l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne annuelle 1,2 % contre 1 %). Cette croissance s'explique notamment du fait du solde migratoire positif.

La densité de population de la zone est relativement faible (en moyenne 62 hab / km², contre 79 hab / km²).

Une économie orientée vers la sphère présentielle

Les densités d'établissements et d'emplois de la zone sont relativement faibles (en moyenne 3,1 établissements et 11,6 emplois par km², contre 5 établissements et 25,7 emplois / km² sur les communes de la zone montagne).

On constate un relatif dynamisme puisque, le taux de création d'établissements est de 17 % entre 2012-2014 (contre 16 %) et l'emploi croît en moyenne annuelle de 0,7 % entre 2007 et 2012, alors qu'il est en moyenne stable sur les communes de montagne.



Source : Direccte, ©IGN

Données moyennes des communes	Classe 1	Ensemble montagne
Nombre de communes	850	2 526
Superficie de la zone (km ²)	14 325	46 562
Altitude (m)	657	664
Dénivelé (m)	758	672
Tps d'accès à une gare en « heures creuses »	17 min	22 min
Tps d'accès à un échangeur autoroutier en « heures creuses »	29 min	36 min
Part de la population couverte par un opérateur 4G	30 %	25 %
Nombre d'habitants (2012)	752 787	2 752 901
Densité de population (nb d'hab / km ²)	62	79

Sources : INSEE, IGN, CGET, DATAR, BPE –Métric (cf annexe 2)

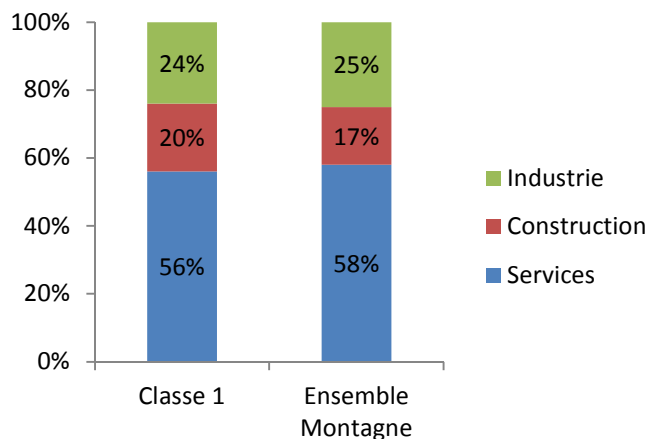
Données moyennes des communes	Classe 1	Ensemble montagne
Densité d'établissements (nb d'établissements / km ²)	3,1	5
Densité d'emplois (nb d'emplois / km ²)	11,6	25,7
Tx de création d'établissements (2012-2014)	17 %	16 %
Evolution annuelle moyenne de l'emploi au lieu de travail (2007-2012)	+ 0,7 %	0 %
Nb d'emplois pour 100 actifs occupés	41	57
Nb de demandeurs d'emploi	48 105	203 559
dont chômeurs longue durée	41 %	42 %
dont allocataires RSA	6 %	7 %

Source : INSEE, DARES Pôle Emploi (cf annexe 2)

Dans cette zone, la sphère présentielle représente en moyenne 64 % des emplois salariés hors agriculture, contre 61 % dans l'ensemble de la zone. Elle est également caractérisée par une légère surreprésentation du secteur de la construction (en moyenne 20 % contre 17 %).

En revanche, l'agriculture est moins présente dans cette zone, avec une proportion moyenne de l'emploi non salarié – indicateur approximant l'importance de l'emploi agricole - de 37 % contre 43 % dans le total régional. La part de l'industrie agroalimentaire dans l'ensemble des emplois industriels est également faible (en moyenne 1,4 %, contre 6,8 %).

Figure 12 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 1

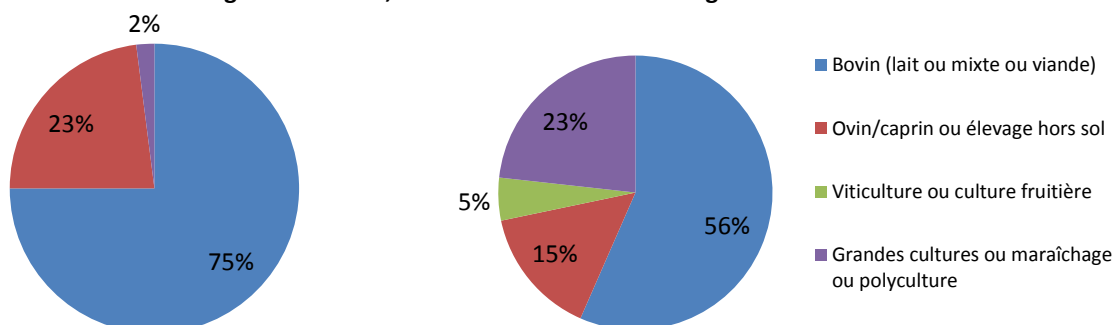


Source : ACOSS, emploi salarié 2015, traitement DIRECCTE

Une agriculture spécialisée dans l'élevage, notamment bovin

L'agriculture de la zone est spécialisée dans l'élevage qui constitue 98 % des orientations technico-économiques (OTEX) communales de la zone (contre 71 %). Cet élevage est principalement axé sur la production bovine, OTEX dominante de 75 % des communes. L'élevage ovin, caprin et hors sol représente 23 % des OTEX communales.

Figure 13 : OTEX, classe 1 et ensemble montagne



Source : Agreste, recensement agricole (année 2010) – traitement DIRECCTE

La production de lait est une spécificité de la zone. En effet, l'OTEX élevage bovin se décompose entre production mixte, c'est-à-dire lait et viande (38 % des OTEX communaux, contre 33 %), production exclusive de lait (31 % des OTEX communaux, contre 18 %) et production exclusive de viande (6 % des OTEX communaux, contre 5 %).

L'emploi

En décembre 2016, la zone comptait 48 105 demandeurs d'emplois dont 41 % de demandeurs d'emploi de longue durée et 6 % d'allocataires du RSA parmi les inscrits à Pôle Emploi.

Comme vu précédemment, l'emploi de la zone est caractérisé par une faible densité (en moyenne 11,6 emplois par km², contre 25,7 emplois par km² sur les communes de la zone montagne). Le nombre d'emplois sur la zone est inférieur au nombre d'actifs occupés (en moyenne 41 emplois pour 100 actifs occupés, contre 57 sur les communes de la zone de montagne). La part des actifs occupant un emploi en dehors de leur commune de résidence est élevée (en moyenne 79 %, contre 70 %). Au regard de ces indicateurs, on peut supposer que les actifs de la zone travaillent dans les pôles urbains situés aux alentours des communes de la classe étudiée.

La zone est cependant relativement dynamique puisque le nombre d'emplois a augmenté de 0,7 % en moyenne annuelle sur la période 2007-2012 alors qu'il est en moyenne stable sur l'ensemble de la zone de montagne. Par ailleurs, le taux d'emploi des 15 – 64 ans est de 71,5 % (contre 69 %).

Enfin, la part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié est de 21 % (contre 23 %). La part des 50 ans ou plus dans l'emploi total est de 30 % (contre 33 %). Ceci peut s'expliquer par le profil relativement jeune de la population de la zone.

Classe 2 : Les communes viticoles et fruitières

La classe 2 rassemble 132 communes réparties sur les 3 massifs (Alpes, Massif Central et Jura) mais aussi sur des territoires hors massifs. Ces communes couvrent 3,7 % de la surface de la zone de montagne de la région. Elles sont notamment localisées dans la Drôme (30 %), l'Ardèche (22 %) et le Rhône (21 %).

L'altitude de ces communes est en moyenne moins élevée que celle des communes des zones de montagne (408m contre 664m). En revanche, le dénivelé y est légèrement plus élevé (717m contre 672m en moyenne).

Ces communes présentent une accessibilité en moyenne supérieure à l'ensemble des communes de la zone de montagne comme en témoignent les temps d'accès à une gare (28 min, contre 22 min) et à un échangeur autoroutier (41 min, contre 36 min). L'accessibilité numérique est légèrement meilleure : en moyenne 28 % de la population est couverte par un opérateur 4G, contre 25 % sur l'ensemble de la montagne.

Ces communes sont de petite taille puisque 73 % ont une population inférieure à 1 000 habitants.

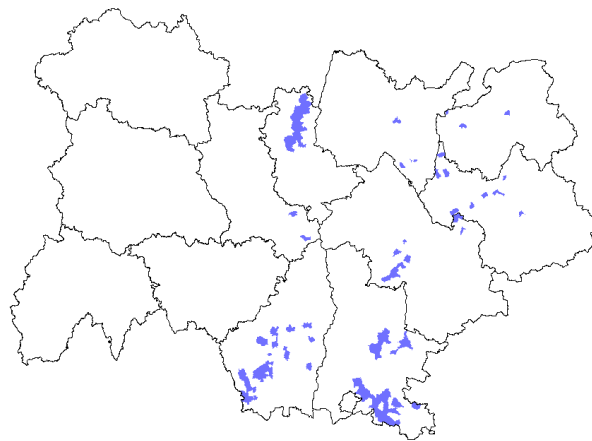
Une population peu dense et en augmentation

En 2012, environ 84 000 habitants résidaient dans les communes de la zone. Entre 2007 et 2012, la population a augmenté légèrement plus que sur l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 1,3 %, contre 0,6 %). Cette augmentation est liée dans des proportions similaires aux soldes migratoire et naturel positifs, alors que l'augmentation pour l'ensemble de la zone montagne provient en quasi-totalité du solde migratoire positif.

La répartition par âge de la population est identique à celle de l'ensemble de la zone de montagne : si les 20-64 ans sont largement majoritaires (57 %), les 0-19 ans et les 65 ans et plus représentent respectivement 23 % et 20 % de la population. Par ailleurs, la densité moyenne des communes est légèrement inférieure à la moyenne de l'ensemble des communes de la zone de montagne (62 habitants au km², contre 79 habitants au km²).

Une économie dont la spécificité est marquée par l'orientation agricole sur la viticulture et l'agriculture fruitière

Les communes de cette classe ont en moyenne des densités d'établissements et d'emplois inférieures à celles observées dans l'ensemble de communes de montagne (3,6 établissements et 13,9 emplois / km², contre 5 établissements et 25,7 emplois / km²). En revanche, les taux de création d'établissements (17 % de 2012 à 2014) et l'évolution de l'emploi (+1 % de 2007 à 2012) présentent en moyenne des tendances plus favorables.



Source : Direccte, ©IGN

Données moyennes des communes	Classe 2	Ensemble montagne
Nombre de communes	132	2 526
Superficie de la zone (km ²)	1 719	46 562
Altitude (m)	408	664
Dénivelé (m)	717	672
Tps d'accès à une gare en « heures creuses »	28 min	22 min
Tps d'accès à un échangeur autoroutier en « heures creuses »	41 min	36 min
Part de la population couverte par un opérateur 4G	28 %	25 %
Nombre d'habitants (2012)	83 706	2 752 901
Densité de population (nb d'hab / km ²)	62	79

Sources : INSEE, IGN, CGET, DATAR, BPE-Métric (cf annexe2)

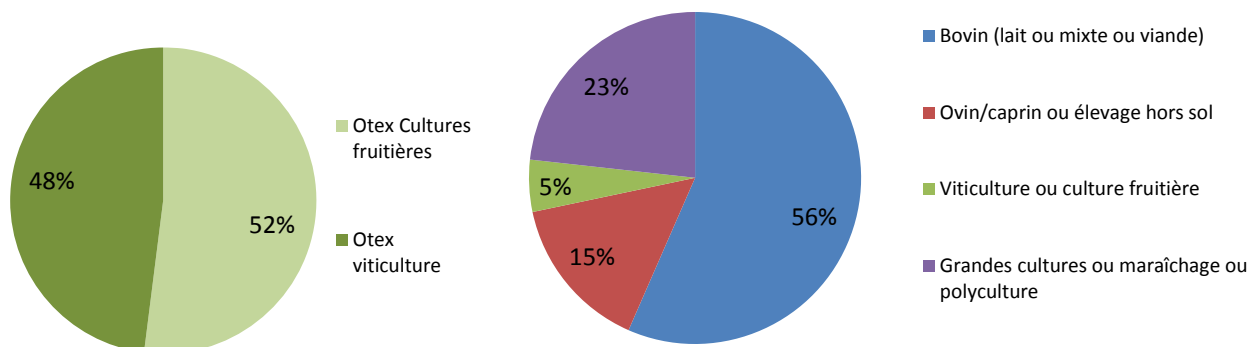
Données moyennes des communes	Classe 2	Ensemble montagne
Densité d'établissements (nb d'établissements / km ²)	3,6	5
Densité d'emplois (nb d'emplois / km ²)	13,9	25,7
Tx de création d'établissements (2012-2014)	17 %	16 %
Evolution annuelle moyenne de l'emploi au lieu de travail (2007- 2012)	+1 %	0 %
Nb d'emplois pour 100 actifs occupés	53	57
Nb de demandeurs d'emploi	6 372	203 559
dont chômeurs longue durée	44 %	42 %
dont allocataires RSA	10 %	7 %

Source : INSEE, DARES Pôle Emploi (cf annexe 2)

En moyenne, les indicateurs afférents à la répartition des emplois entre sphère productive et sphère présentielle ainsi que les indicateurs afférents à la répartition sectorielle de la zone correspondent à ceux de la zone de montagne : les services représentent 59 % des emplois, l'industrie 24 % et la construction 17 %.

La spécificité de la zone réside dans l'orientation productive du secteur agricole, puisque l'orientation technico-économique (OTEX) des communes de la zone est exclusivement axée sur la viticulture (48 % des communes) et la culture fruitière (52 % des communes).

Figure 14 : OTEX, classe 2 et ensemble montagne



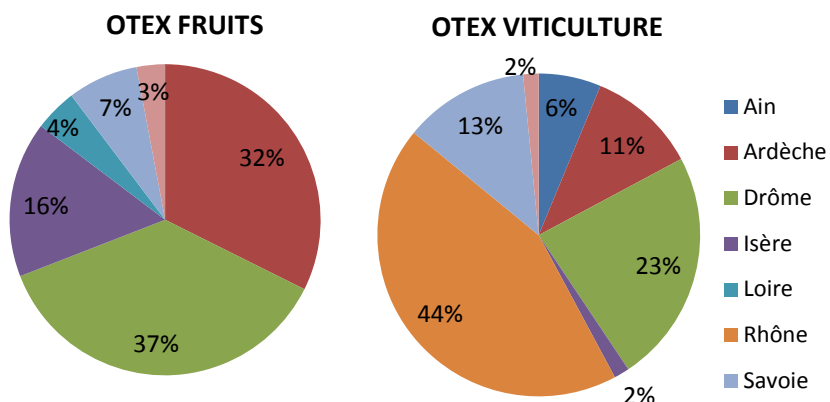
Source : Agreste, recensement agricole (année 2010) – traitement DIRECCTE

La part de la production sous signe de qualité et d'origine (SIQO) est en moyenne de 65 %, contre 33 % sur l'ensemble de la zone de montagne.

Les communes de la classe dont l'OTEX est la culture fruitière sont essentiellement situées dans la Drôme, l'Ardèche et l'Isère.

Les communes dont l'OTEX est la viticulture sont majoritairement situées dans le Rhône (vins du Beaujolais, ex : Chiroubles, Régnié Durette), la Drôme (vins de la vallée du Rhône et vins du Diois, ex : Clairette de Die), la Savoie (vins de Savoie, ex : Apremont), l'Ardèche (vins de l'Ardèche Rouge) et l'Ain (vins du Bugey, ex : Cerdon).

Figure 15 : Répartition départementale des OTEX fruits et viticulture des communes de la classe 2



Source : Agreste, recensement agricole (année 2010) – traitement DIRECCTE

Des données relatives à l'emploi qui s'inscrivent dans la moyenne de l'ensemble de la zone montagne

Les communes de la zone présentent des indicateurs comparables à ceux de l'ensemble de la zone de montagne. Ainsi, en moyenne :

- le nombre d'emplois sur la zone est inférieur au nombre d'actifs occupés de la zone : 53 emplois pour 100 actifs occupés (contre 57),
- le taux d'emploi des 15-64 ans est de 67 % (contre 69 %),
- la part des 50 ans ou plus dans l'emploi total est de 34 % (contre 33 %),
- la part des chômeurs dans la population active est de 10 % (contre 9 %).

On notera cependant que la part des demandeurs d'emploi allocataires du RSA est supérieure à celle de l'ensemble des communes de montagne (11 % contre 7 %).

Classe 3 : Les communes périurbaines, jeunes et industrielles

La classe 3 rassemble 490 communes disséminées sur l'ensemble de la zone de montagne régionale. Elle couvre 16 % de la zone de montagne de la région.

Les communes composant cette zone sont en général des communes situées en périphérie de communes de la classe 4 « espaces urbains et pôles d'emploi très accessibles » (Le Puy-en-Velay, Saint-Etienne, Privas) ou de villes non classées en zone de montagne (Annecy, Grenoble).

Ces communes ont en moyenne une meilleure accessibilité que l'ensemble des communes de la zone de montagne. L'altitude et le dénivelé moyens de ces communes sont moins importants (respectivement 513 m d'altitude, contre 664 m et 559 m de dénivelé, contre 672 m). L'accessibilité physique et numérique est meilleure, comme en témoignent les temps d'accès à une gare (15 min, contre 22 min) ou à un échangeur autoroutier (23 min, contre 36 min) et le taux de couverture 4G de la population (42 %, contre 25 %).

Une population plus dense et plus jeune

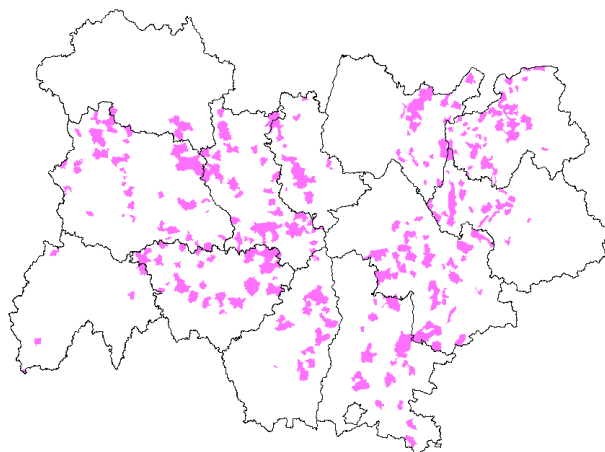
En 2012, la population de la zone était d'environ 886 000 habitants, soit 32 % de la population de l'ensemble de la zone de montagne régionale. Relativement à l'ensemble de la zone de montagne, la population de la zone est en moyenne :

- plus dense : 143 hab/km² (contre 79 hab/ km²),
- plus jeune : la part des 0-19 ans est de 25 % (contre 23 %) et la part des 65 ans et plus de 18 % (contre 20 %),
- en croissance de 1,1 % en moyenne annuelle sur la période 2007-2012 (contre +0,6 %) due notamment au solde migratoire positif.

Une économie dynamique et plus industrialisée que l'ensemble de la zone de montagne

La zone est plutôt dynamique. Ainsi, les densités d'établissements et d'emplois sont en moyenne supérieures à celles de l'ensemble de la zone de montagne (8,5 établissements et 46 emplois par km² contre 5 établissements et 26 emplois par km²). Ces densités sont cependant bien moins importantes que celles des communes de la classe 4 (en moyenne 76 établissements et 559 emplois par km²).

Si le taux de création d'établissements est en moyenne légèrement inférieur à la zone de montagne (+15 % contre +16 % de 2012 à 2014), le nombre d'emplois au lieu de travail augmente (+1,2 % de 2007 à 2012) alors qu'il reste en moyenne stable sur l'ensemble de la zone de montagne.



Source : Direccte, ©IGN

Données moyennes des communes	Classe 3	Ensemble montagne
Nombre de communes	490	2 526
Superficie de la zone (km ²)	7 222	46 562
Altitude (m)	513	664
Dénivelé (m)	559	672
Tps d'accès à une gare en « heures creuses »	15 min	22 min
Tps d'accès à un échangeur autoroutier en « heures creuses »	23 min	36 min
Part de la population couverte par un opérateur 4G	42 %	25 %
Nombre d'habitants (2012)	885 933	2 752 901
Densité de population (nb d'hab / km ²)	143	79

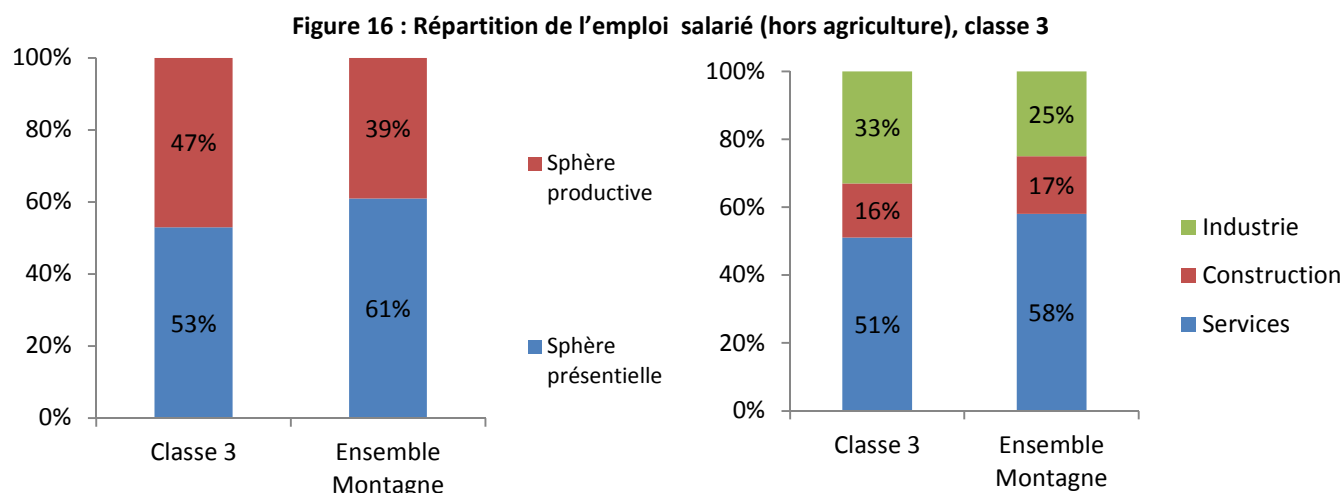
Sources : INSEE, IGN, CGET, DATAR, BPE-Métric (cf annexe2)

Données moyennes des communes	Classe 3	Ensemble montagne
Densité d'établissements (nb d'établissements / km ²)	8,5	5
Densité d'emplois (nb d'emplois/ km ²)	46	26
Tx de création d'établissements (2012-2014)	15 %	16 %
Evolution annuelle moyenne de l'emploi au lieu de travail (2007- 2012)	+1,2 %	0 %
Nb d'emplois pour 100 actifs occupés	65	57
Nb de demandeurs d'emploi	65 188	203 559
dont chômeurs longue durée	42 %	42 %
dont allocataires RSA	7 %	7 %

Source : INSEE, DARES Pôle Emploi (cf annexe 2)

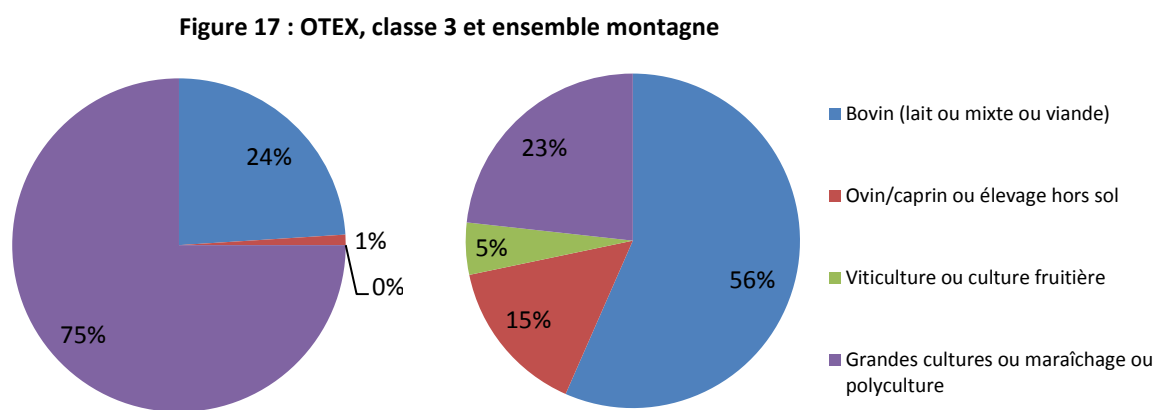
La sphère productive est plus présente dans les communes de cette zone que dans l'ensemble de la zone de montagne (47 %, contre 39 % de l'emploi salarié, hors agriculture). Cette sphère est cependant caractérisée par une

part plus importante de l'industrie dans l'emploi salarié (en moyenne 33 %, contre 25 %) et une part plus faible de l'agriculture que dans l'ensemble de la zone de montagne.



Source ACOSS, emploi salarié 2015 – traitement DIRECCTE

Les communes présentent une part de surface agricole relativement importante et équivalente à celle de l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 39 % de la surface de la commune). L'agriculture de la zone est caractérisée par les grandes cultures, le maraîchage et la polyculture qui représentent l'orientation technico-économique (OTEX) dominante (75 % des communes) tandis que les autres OTEX sont sous représentées relativement à l'orientation agricole de l'ensemble de la zone montagne.



Source : Agreste, recensement agricole (année 2010) – traitement DIRECCTE

Une offre croissante d'emplois sur la zone, complétée par les emplois des villes-centres de proximité

Comme vu précédemment, la zone est relativement dynamique au regard de la densité et de la croissance du nombre des emplois. Cependant, si le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés est supérieur à celui de l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 65 emplois offerts pour 100 actifs occupés, contre 57), le nombre d'emplois offerts reste inférieur au nombre d'actifs occupés. Compte tenu du caractère périurbain des communes de la zone, on peut supposer que les actifs de la zone occupent souvent des emplois dans les villes-centres, telles que celles composant la classe 4 qui offrent en moyenne 140 emplois pour 100 actifs occupés. Ainsi, la part des actifs ayant un emploi en dehors de la commune de résidence est supérieure à celle de l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 77 %, contre 70 %).

Enfin, la zone est caractérisée par une part de l'emploi non salarié dans l'emploi total relativement faible (en moyenne 29 %, contre 43 % sur l'ensemble de la zone de montagne) et une part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié inférieure à celle de l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 19 %, contre 23 %).

Concernant le taux d'emploi des 15-64 ans (en moyenne 69 %) et la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi salarié (en moyenne 21 %), ceux-ci sont équivalents aux taux moyens des communes de toute la zone montagne.

Classe 4 : Les espaces urbains, des pôles d'emploi très accessibles

Cette zone couvre 2,4 % de la superficie de la zone de montagne. Elle rassemble 43 communes réparties dans toute la région.

Cette dispersion s'explique par le fait que ces communes sont situées en grande majorité dans de grandes aires urbaines (ex : Saint-Etienne, Saint-Martin-d'Hères, Annecy-le-Vieux, Le Puy-en-Velay). Leur part de surface agricole et de forêt est donc faible relativement à l'ensemble des communes de montagne de la région (en moyenne 54 %, contre 81 %).

Ces communes ont une altitude et un dénivelé moyens moins élevés que les autres communes de montagne. Elles sont très bien desservies tant du point de vue routier que ferroviaire ou numérique, comme en témoignent les temps d'accès à des échangeurs autoroutiers (21 min contre 36 min) ou à des gares (9 min contre 22 min) ou encore le taux de couverture de la population par un opérateur 4G (90 % contre 25 %).

Une zone densément peuplée

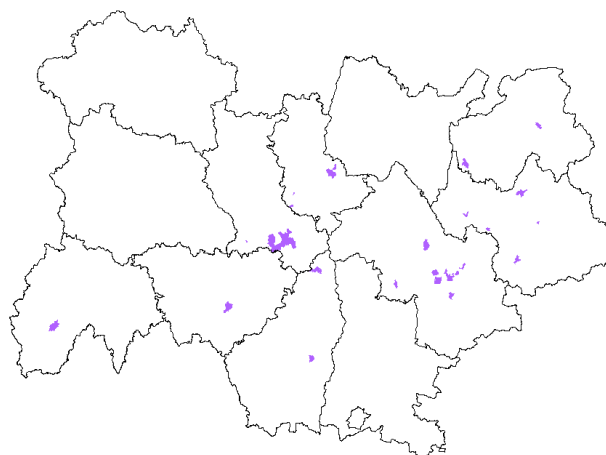
En 2012, la population de la zone était d'environ 582 000 habitants, soit 21 % de la population régionale de la zone de montagne. Cette population est en moyenne légèrement plus jeune que sur l'ensemble de la zone de montagne : la part de jeunes de 0 à 19 ans représente en moyenne 24 % de la population totale de la commune (contre 23 %).

La zone est caractérisée par sa forte densité de population (en moyenne 1 103 habitants / km²). La population de la zone est stable puisque, sur la période 2007-2012, le taux d'évolution annuel est en moyenne quasi nul.

Une zone attractive orientée vers l'économie présentielle et les services

La zone est attractive du point de vue du marché du travail puisque le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs occupés résidant sur le territoire. Ainsi, il y a en moyenne 140 emplois pour 100 actifs occupés (contre 57 sur l'ensemble de la zone de montagne).

La densité d'établissements de la zone est forte et de façon corollaire, la densité d'emplois l'est également.



Source : Direccte, ©IGN

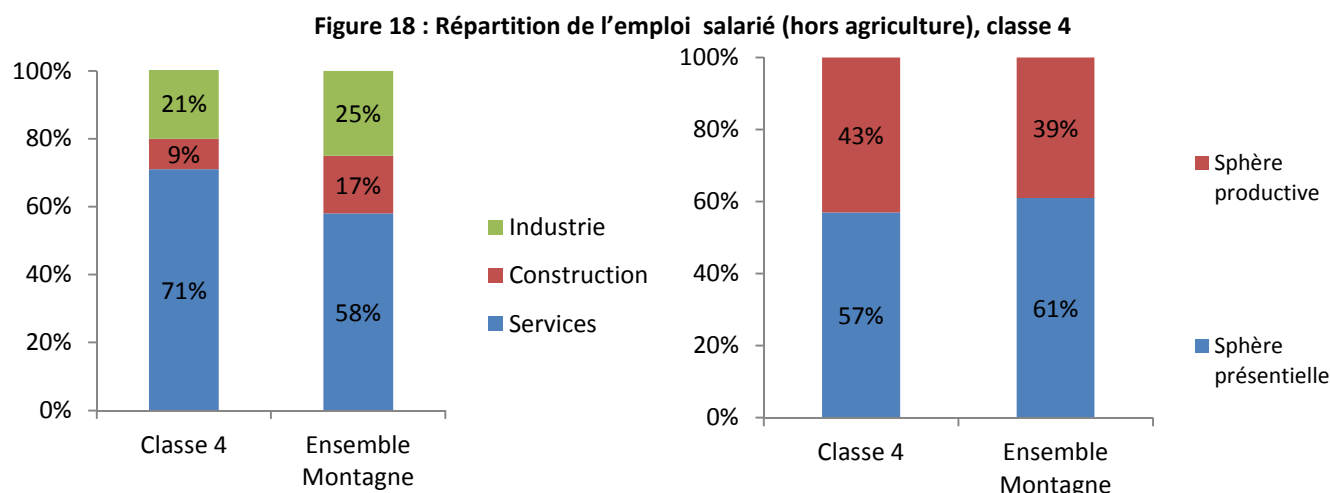
Données moyennes des communes	Classe 4	Ensemble montagne
Nombre de communes	43	2 526
Superficie de la zone (km ²)	1 106	46 562
Altitude (m)	409	664
Dénivelé (m)	494	672
Tps d'accès à une gare en « heures creuses »	9 min	22 min
Tps d'accès à un échangeur autoroutier en « heures creuses »	21 min	36 min
Part de la population couverte par un opérateur 4G	90 %	25 %
Nombre d'habitants (2012)	582 100	2 752 901
Densité de population (nb d'hab / km ²)	1 103	79

Sources : INSEE, IGN, CGET, DATAR, BPE-Métric (cf annexe 2)

Données moyennes des communes	Classe 4	Ensemble montagne
Densité d'établissements (nb d'établissements / km ²)	76	5
Densité d'emplois (nb d'emplois / km ²)	559	26
Tx de création d'établissements (2012-2014)	13 %	16 %
Evolution annuelle moyenne de l'emploi au lieu de travail (2007- 2012)	0%	0%
Nb d'emplois pour 100 actifs occupés	140	57
Nb de demandeurs d'emploi	53 529	203 559
dont chômeurs longue durée	42 %	42 %
dont allocataires RSA	11%	7%

Source : INSEE, DARES Pôle Emploi (cf annexe 2)

La zone est aussi caractérisée par un fort poids des services qui concentrent en moyenne 71 % des emplois salariés (hors agriculture). Concernant les autres secteurs et comparativement à l'ensemble des communes de la zone de montagne, on note un poids de l'industrie et de la construction légèrement plus faible.



Source ACOSS, emploi salarié 2015 – traitement DIRECCTE

Le poids de l'économie présentielle est moindre dans la zone (57 % de l'emploi salarié hors agriculture). Les activités de services semblent donc plus orientées vers la sphère productive que vers la sphère présentielle. Pour mémoire, les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

En l'occurrence, l'économie présentielle de la zone est plus orientée vers les personnes résidentes du territoire ou des alentours que vers les touristes. Ainsi, la part du secteur administrations publiques, santé, action sociale dans l'emploi total est en moyenne de 22 % sur la zone, contre 20 % sur l'ensemble de la zone de montagne. Certaines communes présentent même des parts nettement supérieures (ex : Privas : 51 %, Le Puy-en-Velay : 41 %). Ces fortes proportions s'expliquent notamment par le fait qu'un certain nombre de chefs-lieux de préfecture, sous-préfecture ou des villes universitaires composent la zone (ex : Saint-Etienne, Le Puy-en-Velay, Aurillac, Privas, Albertville, Saint-Martin-d'Hères).

L'activité touristique est certes une composante de l'économie de la zone mais elle n'est pas prédominante. En effet, la densité touristique est plus importante que sur les communes de la zone de montagne (en moyenne 76 lits / km², contre 41 lits / km² sur l'ensemble de la zone de montagne). Ceci s'explique notamment par la présence dans cette zone de communes proches de stations de ski (ex : Albertville, Cluses, Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers) ou encore de communes incluses dans de grandes aires urbaines ou bénéficiant d'un patrimoine culturel (ex : Saint-Etienne, Le Puy-en-Velay, Annecy-le-Vieux). Cependant, compte tenu de la densité de population de cette zone, le taux de fonction touristique est relativement bas (en moyenne 8 lits pour 100 habitants, contre 166 lits pour 100 habitants).

Un taux d'emploi plus faible et une prédominance de l'emploi salarié

Si la zone est attractive et pourvoyeuse d'emplois, il n'en demeure pas moins qu'en moyenne et comparé à la zone de référence :

- le taux d'emploi des 15-64 ans est plus faible (63 % contre 69 %)
- la part des chômeurs dans la population active est plus importante (12 % contre 9 %) tout comme la part des demandeurs d'emploi allocataires du RSA (11 % contre 7 %)

Les personnes en emploi sur la zone sont en moyenne plus jeunes que sur l'ensemble de la zone de montagne. En effet, la part des 50 ans ou plus dans l'emploi total est en moyenne de 27 % (contre 33 %). La part des actifs occupant un emploi sur leur commune de résidence est supérieure à l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 34 %, contre 30 %).

L'emploi salarié représente 89 % de l'emploi total, contre 57 % dans l'ensemble de la zone de montagne. La faible part de l'emploi non salarié s'explique notamment par une moindre présence de l'agriculture sur la zone. L'emploi salarié est également caractérisé par une faible part des formes particulières d'emploi, c'est-à-dire des emplois à temps partiel et des emplois temporaires (en moyenne 16 % contre 23 %).

Classe 5 : Les plateaux agricoles, en perte de population et d'emploi

La classe 5 rassemble 499 communes situées majoritairement dans le Massif Central (91 %) et marginalement dans les Alpes (5 %) et le Jura (4 %). Ces communes couvrent 23 % de la surface de la zone de montagne et sont situées en milieu rural.

L'altitude de ces communes est plus élevée que la moyenne des communes des zones de montagne (812m contre 664m). En revanche le dénivelé est plus faible (444m contre 672m).

Ces communes font face à un manque d'accessibilité tant physique que numérique, comme en témoignent les temps élevés d'accès à des échangeurs autoroutiers (46 min contre 36 min) ou à des gares (28 min contre 22 min) ou encore le taux très faible de couverture de la population par un opérateur 4G (2 % contre 25 %).

Ces communes sont de petite taille puisque 65 % ont une population inférieure à 500 habitants et 25 % ont une population comprise entre 500 et 1 000 habitants.

Population : une population âgée et en baisse

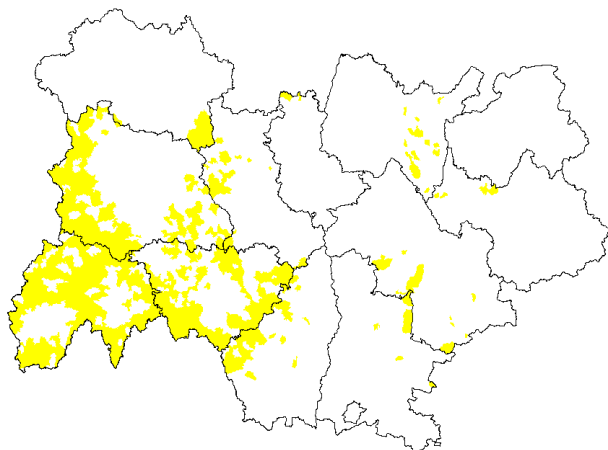
En 2012, cette zone hébergeait environ 172 000 habitants, soit 6,3 % de la population de la zone montagne. La densité de la population de ces communes est particulièrement basse (en moyenne 16 hab/km², contre 79 hab/km).

La zone est aussi caractérisée par une population plus âgée que celle de l'ensemble de la zone de montagne. En effet, en moyenne, les jeunes de 0 à 19 ans représentent 18 % de la population (contre 23 %), les 65 ans et plus 27 % (contre 20 %).

La zone est la seule qui voit sa population diminuer (en moyenne -0,8 % par an sur la période 2007-2012) alors que la population de l'ensemble de la zone montagne croît (en moyenne 0,6 % par an sur la même période). Cette tendance à la baisse s'explique par un solde naturel négatif tandis que le solde migratoire est légèrement positif.

Une zone tournée vers l'agriculture et particulièrement l'élevage bovin

Dans cette zone, l'emploi – hors agriculture – est plus orienté vers la sphère présentielle que dans l'ensemble de la montagne, c'est-à-dire vers des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les secteurs de la construction et des services présentent de ce fait des proportions supérieures dans cette zone.



Source : Direccte, ©IGN

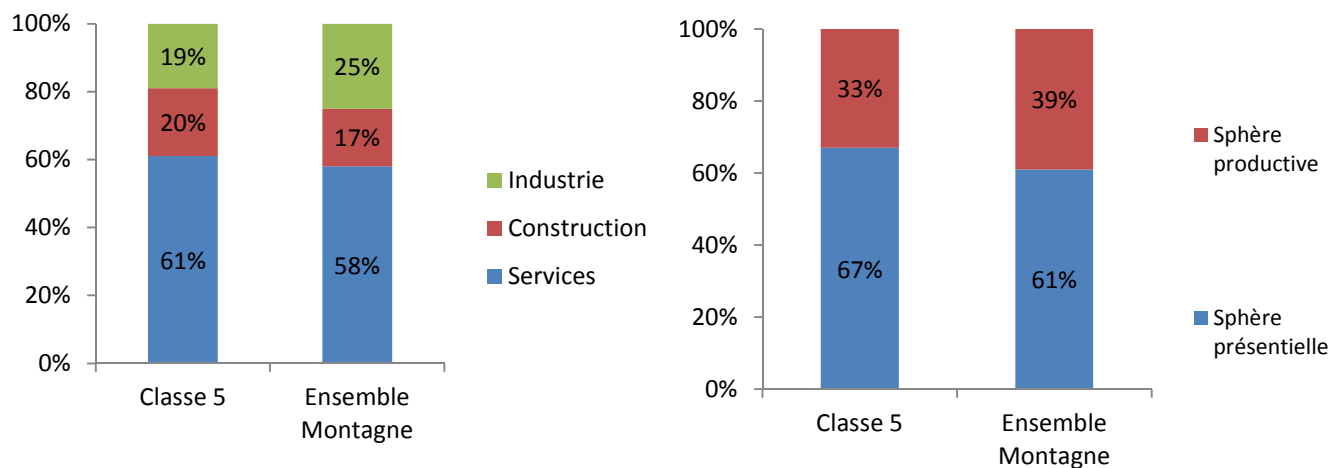
Données moyennes des communes	Classe 5	Ensemble montagne
Nombre de communes	499	2 526
Superficie de la zone (km ²)	10 923	46 562
Altitude (m)	812	664
Dénivelé (m)	444	672
Tps d'accès à une gare en « heures creuses »	28 min	22 min
Tps d'accès à un échangeur autoroutier en « heures creuses »	46 min	36 min
Part de la population couverte par un opérateur 4G	2 %	25 %
Nombre d'habitants (2012)	172 277	2 752 901
Densité de population (nb d'hab / km ²)	16	79

Sources : INSEE, IGN, CGET, DATAR, BPE-Métri (cf annexe 2)

Données moyennes des communes	Classe 5	Ensemble montagne
Densité d'établissements (nb d'établissements / km ²)	1,1	5
Densité d'emplois (nb d'emplois / km ²)	5,1	25,7
Tx de création d'établissements (2012-2014)	12 %	16 %
Evolution annuelle moyenne de l'emploi au lieu de travail (2007- 2012)	-1 %	0 %
Nb d'emplois pour 100 actifs occupés	65	57
Nb de demandeurs d'emploi	10 377	203 559
dont chômeurs longue durée	44 %	42 %
dont allocataires RSA	9 %	7 %

Source : INSEE, DARES Pôle Emploi (cf annexe 2)

Figure 19 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 5

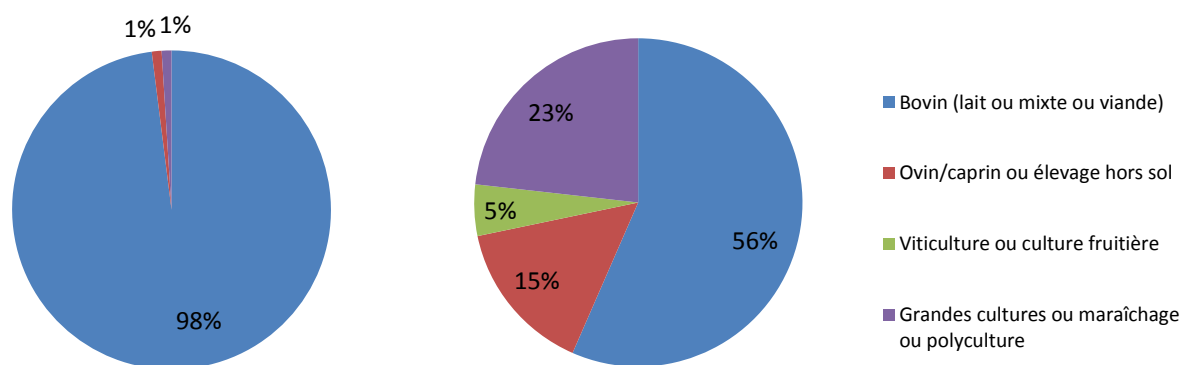


Source ACOSS, emploi salarié 2015 – traitement DIRECCTE

Cependant, cette classe se caractérise essentiellement par une forte présence du secteur de l'agriculture, avec un taux moyen d'emploi non salarié – marqueur de l'emploi agricole – de 61 % contre 43 % pour la zone de montagne.

La zone est fortement spécialisée dans l'élevage bovin qui correspond à la quasi-totalité de l'orientation technico-économique des communes (OTEX), décomposé en bovin mixte à 71 % (c'est-à-dire lait, élevage et viande combinés), bovin lait à 17 % et bovin viande à 10 %. Compte tenu de cette OTEX dominante et de la part importante de la surface agricole dans la surface des communes (en moyenne 46 % contre 38 % dans l'ensemble de la zone de montagne), l'élevage est de nature extensive.

Figure 20 : OTEX, classe 5 et ensemble montagne



Source : Agreste, recensement agricole (année 2010) – traitement DIRECCTE

La production agricole de la zone est également caractérisée par :

- un moindre recours au circuit court (en moyenne 14 %, contre 26 %)
- une faible diversification des activités (en moyenne 11 %, contre 18 %)²⁸.

Un patrimoine naturel favorable au développement d'un tourisme vert

Il convient également de souligner la particularité touristique de la zone. En effet, si la densité touristique est relativement basse (22 lits au km² contre 40 lits au km² sur l'ensemble de la zone), le taux de fonction touristique de la zone est supérieur à la moyenne de l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 194 lits pour 100 habitants, contre 166).

La faible densité touristique peut s'expliquer d'une part par l'étendue du territoire et d'autre part par le type de tourisme pratiqué, que l'on pourrait qualifier de tourisme vert ou d'écotourisme, c'est-à-dire d'« activités touristiques pratiquées en milieu naturel dans le respect de l'environnement, et contribuant au développement de l'économie locale » (définition dictionnaire Larousse).

²⁸ Source : Agreste, recensement agricole 2010

Prédominance de l'emploi non salarié dans l'emploi total

La zone est caractérisée par de faibles densités d'établissements et d'emplois (1,1 établissement et 5,1 emplois par km²).

Le taux de création d'établissements est en moyenne inférieur à celui de l'ensemble de la zone de montagne (12 % contre 16 % sur la période 2012-2014) et l'emploi diminue (-1 % sur la période 2007-2012), alors qu'il est stable sur l'ensemble de la zone de montagne.

Sur la zone, il y a proportionnellement moins d'emplois que d'actifs occupés. Sur chaque commune, pour 100 actifs occupés, il y a en moyenne 65 emplois, ce qui laisse à penser que la zone n'est pas en capacité d'offrir suffisamment d'emplois aux actifs résidents.

Parallèlement, la part des actifs travaillant dans leur commune de résidence est plus importante sur la zone que dans l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 44 %, contre en moyenne 30 %).

Le taux d'emploi des 15-64 ans est plus faible que sur l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 67 % contre 69 %). En revanche, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total est plus faible (en moyenne 17 % contre 21 %).

La part des 50 ans ou plus dans l'emploi total est l'une des plus fortes parmi les différentes zones étudiées avec en moyenne 38 % des salariés, contre 33 % sur l'ensemble de la zone de montagne. Cet indicateur est cohérent avec la proportion de personnes âgées dans la population totale. D'un point de vue économique, il pose la question de la reprise et de la pérennisation des activités suite aux futurs départs à la retraite.

La part de l'emploi non salarié dans l'emploi total est particulièrement importante (en moyenne 61 %, contre 43 % dans l'ensemble de la zone de montagne). Ceci s'explique par l'importance de l'agriculture dans l'orientation économique de la zone et par le profil de l'emploi agricole. En effet, la zone compte en moyenne par commune 19 chefs d'exploitation et 7 salariés agricoles (contre 15 chefs d'exploitation et 24 salariés sur la zone de montagne).

Comme indiqué précédemment, la part de l'emploi salarié dans l'emploi total est plus faible que sur la zone de référence (39 % contre 57 %). La part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié, c'est-à-dire les emplois à temps partiel et les emplois temporaires, est proche de la moyenne de la zone de montagne (en moyenne 24 %, contre 23 %).

Le recours aux saisonniers occasionnels dans l'emploi agricole est plus faible que dans l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 77 % de l'emploi salarié agricole, contre 82 %).

Classe 6 : Une zone à faible densité de population et à dominante agroalimentaire

La zone couvre 7 % de l'ensemble de la zone montagne. Elle est composée de 135 communes disséminées dans le Massif Central principalement et dans les Alpes.

Ces communes sont de taille petite à moyenne (58 % des communes ont moins de 1 000 habitants, 24 % entre 1 000 et 1 500 habitants). Ce sont des communes plutôt rurales avec une part de la surface agricole dans la commune supérieure à celles des communes de la zone montagne (48 % contre 38 %).

L'altitude moyenne est supérieure à celle des communes de la zone de montagne (705m contre 664m), alors que le dénivelé est moins prononcé (580m contre 672m).

L'accessibilité des communes de la zone est en moyenne équivalente à celle des communes de la zone de montagne (temps d'accès à une gare de 22 min, temps d'accès à un échangeur autoroutier de 36 min, taux de couverture de la population par un opérateur 4G de 22 %).

Des densités de population relativement basses

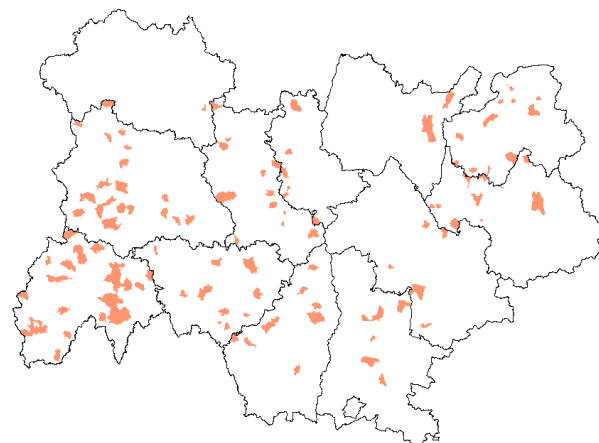
En 2012, la population de la zone était d'environ 123 000 habitants, soit 4 % de la population de l'ensemble de la zone de montagne. La zone se caractérise par une densité de population relativement faible (en moyenne 49 habitants par km², contre 79 habitants par km²). La moitié des communes a une densité inférieure à 25 habitants par km².

En revanche, les autres indicateurs afférents à la population sont équivalents à ceux de la zone montagne prise dans son ensemble (en moyenne 23 % de personnes de 0 à 19 ans, 21 % de personnes de plus de 65 ans, une croissance annuelle moyenne de la population sur la période de 2007-2012 de 0,8 %, essentiellement due au solde migratoire).

Une zone marquée par le poids de l'industrie agroalimentaire

La zone présente des densités d'établissements et d'emplois en moyenne inférieures à la zone de référence (3,1 établissements et 12,6 emplois / km², contre 5 établissements et 25,7 emplois / km²).

Si le taux de création d'établissements est en moyenne inférieur à l'ensemble des communes de la zone de montagne (14 % contre 16 % sur la période 2012-2014), l'emploi a connu une augmentation annuelle moyenne de 1 % sur la période 2007-2012, alors qu'il est resté en moyenne stable sur l'ensemble de la zone montagne.



Source : Direccte, ©IGN

Données moyennes des communes	Classe 6	Ensemble montagne
Nombre de communes	135	2 526
Superficie de la zone (km ²)	3 188	46 562
Altitude (m)	705	664
Dénivelé (m)	580	672
Tps d'accès à une gare en « heures creuses »	22 min	22 min
Tps d'accès à un échangeur autoroutier en « heures creuses »	36 min	36 min
Part de la population couverte par un opérateur 4G	22 %	25 %
Nombre d'habitants (2012)	122 616	2 752 901
Densité de population (nb d'hab / km ²)	49	79

Sources : INSEE, IGN, CGET, DATAR, BPE-Métric (cf annexe 2)

Données moyennes des communes	Classe 6	Ensemble montagne
Densité d'établissements (nb d'établissements / km ²)	3,1	5
Densité d'emplois (nb d'emplois / km ²)	12,6	25,7
Tx de création d'établissements (2012-2014)	14 %	16 %
Evolution annuelle moyenne de l'emploi au lieu de travail (2007- 2012)	+1 %	0 %
Nb d'emplois pour 100 actifs occupés	66	57
Nb de demandeurs d'emploi	7 763	203 559
dont chômeurs longue durée	40 %	42 %
dont allocataires RSA	6 %	7 %

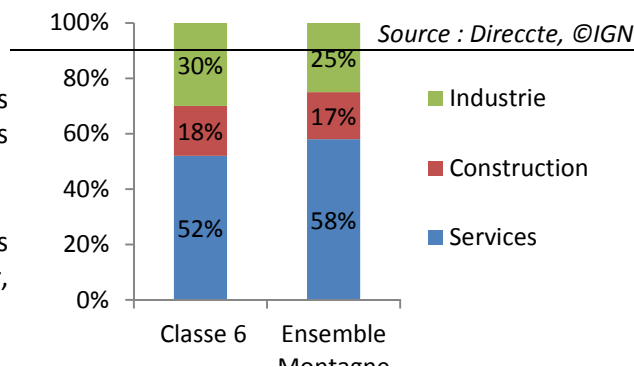
Source : INSEE, DARES Pôle Emploi (cf annexe 2)

La zone est caractérisée par un poids de l'industrie dans l'emploi salarié total hors agriculture relativement important (en moyenne communale 30 % contre 25 %).

L'industrie de la zone présente une forte spécialisation dans l'industrie agroalimentaire qui concentre en moyenne 84 % des emplois industriels (contre 7 %).

Cette industrie agroalimentaire recouvre notamment des activités d'embouteillage d'eaux de table (ex : Saint-Galmier, Volvic) et la fabrication de produits laitiers et fromagers.

Figure 21 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 6

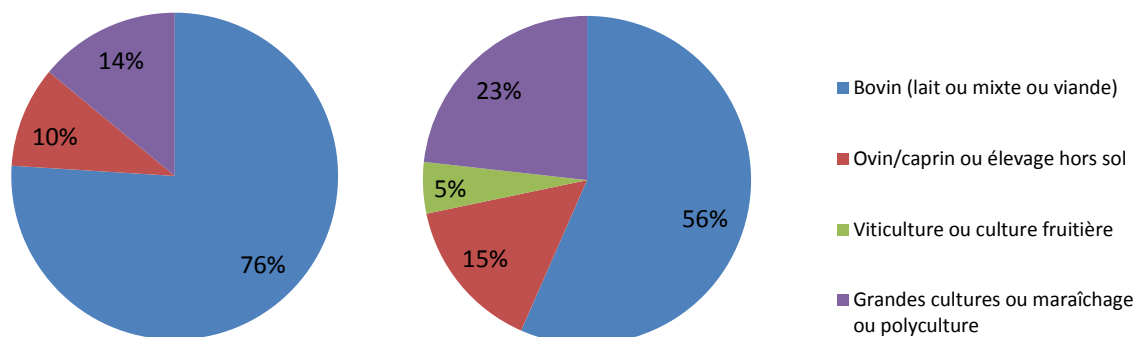


Source : Direccte, ©IGN

Source ACOSS, emploi salarié 2015 – traitement DIRECCTE

La production laitière, nécessaire à la fabrication de produits laitiers et fromagers, est notamment issue des exploitations de bovins qui sont prédominantes sur la zone et représentent en moyenne 76 % des orientations technico-économiques (OTEX) des communes, contre 56 % sur l'ensemble de la zone de montagne.

Figure 22 : OTEX, classe 6 et ensemble montagne



Source : Agreste, recensement agricole (année 2010) – traitement DIRECCTE

La part de la production agricole sous signe officiel de qualité et d'origine (SIQO) est en moyenne de 40 % contre 33 % sur l'ensemble de la zone montagne. Les communes de la zone produisent par exemple de nombreux fromages sous SIQO (ex : Tome des Bauges à Aillon-le-Jeune, Bleu du Vercors-Sassenage à Lans-en-Vercors, Saint-Nectaire dans la commune du même nom, Salers à Saint-Bonnet-de-Salers).

En revanche, la part de la production vendue en circuit court est de 21 % contre 26 % sur l'ensemble de la zone montagne. Ceci peut notamment s'expliquer par la renommée des produits fabriqués sur la zone qui sont de ce fait distribués bien au-delà du territoire de fabrication.

Peu d'emploi mais des taux d'activité et d'emplois supérieurs à la moyenne des communes de montagne

La zone présente en moyenne une faible densité d'emplois (12,6 emplois / km², contre 25,7 emplois / km²).

Cependant, il faut nuancer cette donnée notamment au regard de la densité de population relativement faible. Ainsi, la zone présente :

un rapport nombre d'emplois pour 100 actifs occupés, certes inférieur à 100, mais supérieur à l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 66 emplois pour 100 actifs occupés, contre 57),

un taux d'emploi moyen des 15-64 ans également supérieur (en moyenne 70,5 %, contre 69 %),

une part moyenne des chômeurs dans la population active de 7 % contre 9 %.

La zone est également caractérisée par une part de l'emploi en dehors de la commune de résidence en moyenne inférieure à celle de l'ensemble de la zone montagne (65 % contre 70 %) ainsi qu'une part de l'emploi non salarié dans l'emploi total inférieure à celle de la zone de référence (38 % contre 43 %).

Classe 7 : Les communes agricoles mal desservies et en perte d'emplois

Les 304 communes de la classe 7 couvrent 11 % de la surface de la zone de montagne de la région. Elles sont localisées essentiellement dans la Drôme (30 %), l'Ardèche (30 %), la Haute-Loire (11 %) et le Puy-de-Dôme (10 %).

L'altitude et le dénivelé de ces communes présentent des niveaux moyens supérieurs aux données moyennes des communes des zones de montagne (691m d'altitude contre 664m et 698m de dénivelé contre 672m).

La zone est très boisée puisque, en moyenne, la surface de forêt représente 68 % de la surface communale (contre 48 % sur l'ensemble de la zone de montagne), alors que la surface agricole ne représente que 19 % de la surface communale (contre 38 % sur l'ensemble de la zone montagne).

Cette zone est de loin la moins accessible des 8 zones de la classification. Les temps d'accès aux infrastructures routières et ferroviaires sont élevés comme en témoignent les temps d'accès moyen à une gare (37 min contre 22 min) et à un échangeur autoroutier (1h07 contre 36 min). L'accessibilité numérique est très faible (en moyenne 1 % de la population est couverte par un opérateur 4G, contre 25 %).

Ces communes sont plutôt rurales et de petite taille puisque 74 % ont une population inférieure à 500 habitants et 20 % ont une population comprise entre 500 et 1 000 habitants.

Une population peu dense et relativement âgée

En 2012, la population de la zone s'élevait à environ 69 000 habitants, soit 2,5 % de la population de la zone de montagne régionale. Relativement à la moyenne de l'ensemble des communes de montagne, la zone se caractérise par :

- de faibles densités de population (en moyenne 15 habitants par km² contre 79 habitants par km²),
- une part de jeunes de 0 à 19 ans relativement faible (en moyenne 18 % contre 23 %),
- une part de personnes de plus de 65 ans relativement élevée (en moyenne 25 % contre 20 %),
- une évolution annuelle moyenne de la population quasi nulle sur la période 2007-2012, alors que l'ensemble de la zone de montagne présente une croissance de 0,6 % sur la même période.

Un tissu économique local caractérisé par de faibles densités d'établissements et d'emplois

Parmi l'ensemble des types de montagne étudiés, cette zone présente les plus faibles densités d'établissements et d'emplois (en moyenne 1 établissement et 3 emplois par km²). L'évolution annuelle moyenne de l'emploi sur la période 2007-2012 est négative (-2 %) alors qu'elle est stable sur l'ensemble de la zone de montagne. En revanche, sur la période 2011-2014, on notera un taux de création d'établissements supérieur celui de la zone montagne régionale (en moyenne 22 % contre 16 %).



Données moyennes des communes	Classe 7	Ensemble montagne
Nombre de communes	304	2 526
Superficie de la zone (km ²)	5 161	46 562
Altitude (m)	691	664
Dénivelé (m)	698	672
Tps d'accès à une gare en « heures creuses »	37 min	22 min
Tps d'accès à un échangeur autoroutier en « heures creuses »	1h07	36 min
Part de la population couverte par un opérateur 4G	1 %	25 %
Nombre d'habitants (2012)	68 636	2 752 901
Densité de population (nb d'hab / km ²)	15	79

Sources : INSEE, IGN, CGET, DATAR, BPE-Métric (cf annexe 2)

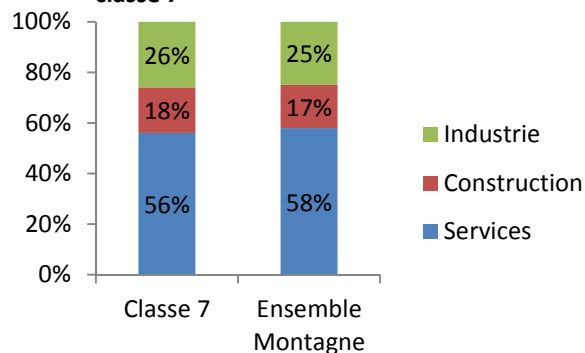
Données moyennes des communes	Classe 7	Ensemble montagne
Densité d'établissements (nb d'établissements / km ²)	1	5
Densité d'emplois (nb d'emplois / km ²)	3	26
Tx de création d'établissements (2012-2014)	22 %	16 %
Evolution annuelle moyenne de l'emploi au lieu de travail (2007- 2012)	-2 %	0 %
Nb d'emplois pour 100 actifs occupés	50	57
Nb de demandeurs d'emploi	5 870	203 559
dont chômeurs longue durée	47 %	42 %
dont allocataires RSA	11 %	7 %

Source : INSEE, DARES Pôle Emploi (cf annexe 2)

La répartition entre sphères productive et présentielle est similaire à la zone de référence, ainsi que la répartition sectorielle.

Les emplois dans le secteur des administrations publiques, santé, action sociale représentent 29 % des emplois (contre 20 % dans l'ensemble de la zone de montagne).

Figure 23 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 7

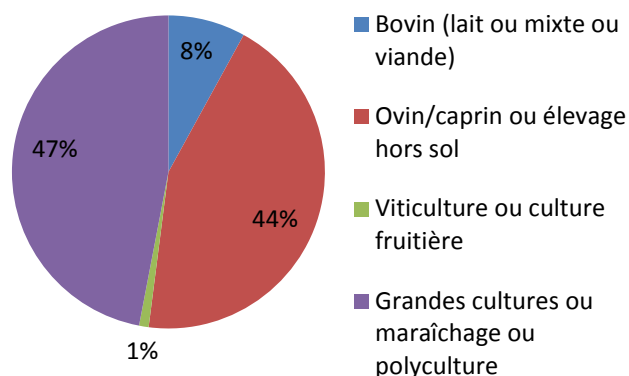


Source ACOSS, emploi salarié 2015 – traitement DIRECCTE

L'agriculture constitue un secteur d'activité important de la zone, avec une proportion moyenne d'emploi dans ce secteur supérieure à l'ensemble de la zone de montagne (59 % en moyenne d'emploi non salarié contre 43 % en zone de montagne). Elle est marquée par une orientation vers :

- les grandes cultures, le maraîchage ou la polyculture (OTEX dominante de 47 % des communes de la zone, contre 23 % dans l'ensemble de la zone montagne),
- l'élevage d'ovins, de caprins et l'élevage hors sol (OTEX dominante de 44 % des communes de la zone, contre 15 % dans l'ensemble de la zone montagne).

Figure 24 : OTEX, classe 7 et ensemble montagne



Source : Agreste, recensement agricole (année 2010) – traitement DIRECCTE

Le recours à la commercialisation en circuit court est relativement important (36 % contre 26 %), tout comme la pratique de la diversification (27 % contre 18 %).

Une zone en perte d'emplois

Comme vu précédemment, la densité d'emplois est faible (en moyenne 3 emplois par km²) et le nombre d'emplois a tendance à diminuer sur la période 2007-2012 (-2 %). Par ailleurs, pour 100 actifs occupés, la zone offre en moyenne 50 emplois, contre 57 sur l'ensemble des communes de la zone montagne. Le nombre d'emplois à pourvoir est donc nettement inférieur au nombre d'actifs occupés.

Cependant, la part des actifs occupant un emploi en dehors de leur commune de résidence est plus faible que sur l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 66 %, contre 70 %). Ceci peut en partie s'expliquer par l'importance de l'emploi non salarié dans l'emploi total (en moyenne 59 %, contre 43 % sur l'ensemble de la zone de montagne), qui concerne probablement surtout l'emploi agricole.

En décembre 2016 la part des demandeurs d'emploi de longue durée était de 47 % (contre 42 %) et la part des demandeurs d'emploi allocataires du RSA était de 11 % (contre 7 %).

On notera également que la part des emplois à temps partiel dans l'emploi total est légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble des communes de la zone montagne (22,4 %, contre 21 %) tout comme la part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié (24 % contre 23 %).

Enfin, la part des 50 ans ou plus dans l'emploi total est supérieure à celle des communes de l'ensemble de la zone de montagne (en moyenne 40 % contre 33 %). Ceci semble cohérent avec le profil démographique de la population qui est plutôt âgée.

Classe 8 : Le tourisme de haute montagne dans le massif alpin

Les 73 communes de cette classe sont toutes situées dans le massif alpin. Elles couvrent une superficie totale de 3 550 km², soit 7,6 % de la zone de montagne de la région et sont caractérisées par une altitude moyenne bien supérieure à la moyenne des zones montagnes (1 168 m contre 664m) et par de forts dénivelés (en moyenne 2 067m contre 672m).

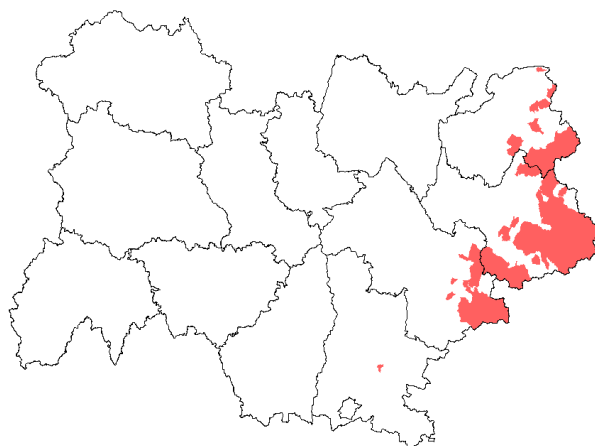
Ces communes sont des stations de sports d'hiver (ex : Chamonix, Tignes, Val d'Isère, La Clusaz, Chamrousse, Megève, Morzine, Bessans,...) ou proches de stations de ski. Le temps d'accès moyen à une station de ski est ainsi de 14 minutes, contre en moyenne 1h10).

Les communes composant cette classe sont caractérisées par leur éloignement des aires urbaines. Cet éloignement est renforcé par les difficultés d'accessibilité physique. Ainsi les temps d'accès à une gare (29 min) et à un échangeur autoroutier (43 min) sont importants (contre 22 min et 36 min dans l'ensemble de la zone de montagne). A contrario, l'accessibilité numérique de ces communes est très bonne : le taux de couverture moyen de la population est de 69 % contre 25 %.

Une population stable

En 2012, les communes concernées abritent environ 85 000 habitants, soit 3,1 % de la population de la zone de référence. Les densités de population sont relativement faibles (en moyenne 32 hab/km², contre 79 hab/km²). Il convient cependant de souligner que ces densités ne prennent en compte que la population résidente et non la population touristique qui peut être importante en saison.

En moyenne, les communes de cette zone ont une population stable sur la période 2007-2012. Cependant, la situation est contrastée. Certaines communes voient leur population diminuer (ex : Châtel : -3,2 % et Oz : -4,8 %), tandis que d'autres voient leur population augmenter (ex : Saint-Jean-d'Arves +7,6 % et Albiez-Montrond : +6,0 %). Ainsi, la population de la zone a globalement baissé entre 2007 et 2012 (-0,2 %) alors qu'elle a augmenté sur l'ensemble de la zone montagne (+0,6 %). Cette diminution est due à un solde migratoire négatif (-0,7 % sur la période 2007 -2012) qui annule le solde naturel positif (+0,6 %).



Source : Direccte, ©IGN

Données moyennes des communes	Classe 8	Ensemble montagne
Nombre de communes	73	2 526
Superficie de la zone (km ²)	3 550	46 562
Altitude (m)	1 168	664
Dénivelé (m)	2 067	672
Tps d'accès à une gare en « heures creuses »	29 min	22 min
Tps d'accès à un échangeur autoroutier en « heures creuses »	43 min	36 min
Part de la population couverte par un opérateur 4G	69 %	25 %
Nombre d'habitants (2012)	84 846	2 752 901
Densité de population (nb d'hab / km ²)	32	79

Sources : INSEE, IGN, CGET, DATAR, BPE-Métric (cf annexe 2)

Données moyennes des communes	Classe 8	Ensemble montagne
Densité d'établissements (nb d'établissements / km ²)	1	5
Densité d'emplois (nb d'emplois / km ²)	3	26
Tx de création d'établissements (2012-2014)	22 %	16 %
Evolution annuelle moyenne de l'emploi au lieu de travail (2007-2012)	-2 %	0 %
Nb d'emplois pour 100 actifs occupés	119	57
Nb de demandeurs d'emploi	5 870	203 559
dont chômeurs longue durée	29 %	42 %
dont allocataires RSA	2 %	7 %

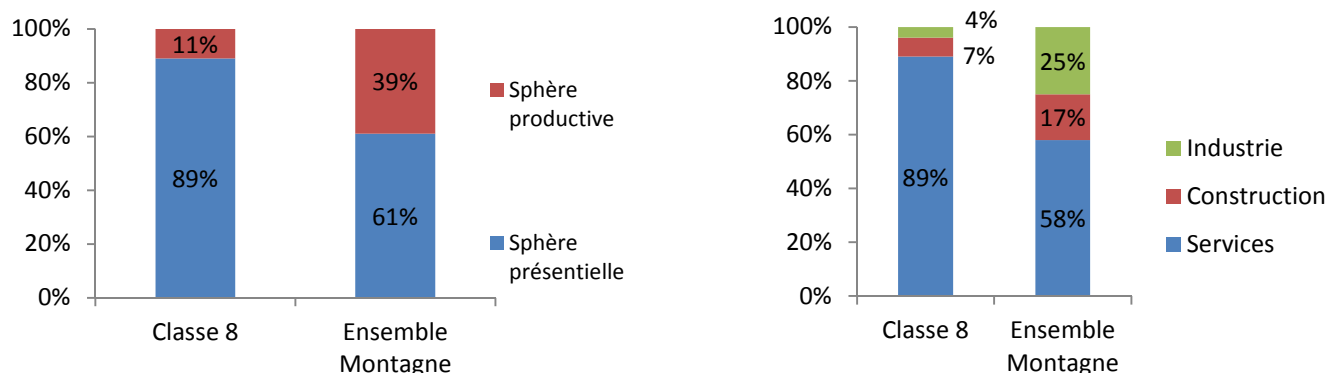
Source : INSEE, DARES Pôle Emploi (cf annexe 2)

Prépondérance de la sphère présentielle et des services

La zone présente de faibles densités d'établissements et d'emplois (en moyenne 1 établissement et 3 emplois par km² contre 5 établissements et 26 emplois par km²). Sur la période 2012-2014, le taux de création d'établissements est en moyenne de 22 % (contre 16 %) alors que sur la période 2007-2012 le nombre d'emploi diminue (-2 % en moyenne annuelle, contre 0 %).

Les communes de cette zone se caractérisent par un emploi polarisé sur les activités de services (en moyenne 89 % contre 58 %) et un fort poids de la sphère présentielle dans l'emploi salarié hors agriculture (en moyenne 89 % contre 61 %). Pour rappel, les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, résidentes ou touristes.

Figure 25 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 8



Source ACOSS, emploi salarié 2015 – traitement DIRECCTE

Si les services concentrent une part importante de l'emploi, il convient cependant de souligner la sous-représentation de l'emploi dans l'administration publique, la santé et l'action sociale (en moyenne 9 % sur les communes de la zone, contre 20 % sur les communes de la zone de montagne).

L'économie présentielle de la zone semble donc d'avantage tirée par la population touristique que par la population résidente. Cette forte orientation touristique se mesure au regard :

- de la densité touristique, c'est-à-dire la densité de lits au km². En moyenne, les communes ont 384 lits au km² alors que l'ensemble de la zone montagne dispose de 40 lits au km².
- du taux de fonction touristique, c'est-à-dire le nombre de lits pour 100 habitants. La fonction touristique de la zone est en moyenne de 1 364 contre 166 au niveau de l'ensemble de la zone montagne.

La prédominance des services dans l'économie locale conduit à un faible poids de l'emploi dans la construction (en moyenne 7 %, contre 17 %), l'industrie (en moyenne 4 % contre 25 %). L'agriculture constitue également un secteur en retrait dans cette zone.

Les activités agricoles sont spécialisées dans l'élevage qui constitue l'orientation technico économique (OTEX) de 94 % des communes de la zone. Cet élevage se décompose en élevage ovin, caprin et autres herbivore (49 % des communes) et en élevage bovin lait (34 % des communes). L'élevage ovin, caprin et autre herbivore constitue une forte spécificité de cette zone puisque sur l'ensemble de la zone de montagne, cette OTEX ne concerne en moyenne que 12 % des communes. Les exploitations agricoles sont également marquées par un large recours à la vente en circuit court (en moyenne 42 % des exploitations, contre 26 % sur les communes de la zone de montagne).

Des formes particulières d'emploi dominantes

La zone est attractive puisqu'il y a plus d'emplois proposés dans ces communes que de personnes en emploi. En effet, le nombre d'emplois pour 100 actifs occupés est supérieur à 100 (en moyenne 119). De plus, les actifs résidents occupent plus souvent un emploi sur leur commune de résidence que dans le reste de la zone de montagne. En effet, en moyenne 62 % des actifs résidant dans ces communes ont un emploi sur leur commune, contre 30 % dans le reste de la zone de montagne.

Le taux d'emploi des 15 - 64 ans est supérieur au reste de la zone montagne (en moyenne 78 % contre 69 %). Le profil des travailleurs est plus jeune que dans le reste de la zone de montagne puisque la part des 50 ans ou plus dans l'emploi total est en moyenne de 26 % (contre 33 %). L'emploi à temps partiel dans l'emploi total est relativement faible (18 % contre 21 %). Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 29 % (contre 42 %) et la part des allocataires du RSA est de 2 % (contre 7 %).

La zone est caractérisée par une part de l'emploi non salarié dans l'emploi total plus faible que sur la zone de montagne (30 % contre 43 %). En moyenne, 70 % de l'emploi total est donc de l'emploi salarié (contre 57 %). La part des formes particulières, c'est-à-dire les emplois salariés à temps partiel et les emplois temporaires y est importante (53 % contre 23 %). Cette spécificité est à rapprocher du caractère saisonnier des activités touristiques notamment, mais aussi des activités agricoles. La saisonnalité des activités conduisant à un recours aux emplois temporaires.

S'agissant du seul secteur agricole, le recours aux saisonniers – occasionnels est important. Leur part dans l'emploi agricole est en moyenne de 93 %, contre 82 %. La saisonnalité des activités agricoles permet également d'expliquer le fort taux de pluriactivité : 44 % des exploitants agricoles sont pluriactifs, contre 23 % sur la zone régionale.

Les spécificités propres aux économies de la montagne mises en lumière précédemment font surgir un certain nombre d'enjeux plus ou moins différenciés ou communs aux territoires. Sans exhaustivité, nous développerons les suivants : l'attractivité des territoires, l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des saisonniers et des pluriactifs, la valorisation des productions, la coopération locale, l'adaptation des productions sectorielles (industrie, agriculture, tourisme). Enfin, si la préservation de l'environnement naturel constitue un enjeu transversal à toute activité et à tout territoire, les caractéristiques propres à la montagne renforcent le caractère central de cet enjeu.

1. La transition écologique : un enjeu central dans le développement des territoires de montagne

L'environnement montagnard est caractérisé par sa vulnérabilité qui est accentuée par le changement climatique et l'activité humaine. Ainsi, comme le souligne l'étude *«Risques et impacts environnementaux des retenues d'altitude pour la production de neige de culture dans un contexte de changement climatique »*²⁹, « ces milieux présentent une fragilité particulière notamment liée à leur dynamique très lente. Ainsi toute dégradation va s'inscrire dans une durée plus longue qu'à de plus faibles altitudes et les dynamiques naturelles de reconstitution des sols et de recolonisation végétale peuvent s'étaler sur des décennies. Par ailleurs les espèces d'altitude font déjà face à une pression liée au changement climatique, par exemple, dans une étude menée sur 171 espèces forestières, il a été montré une remontée des espèces d'environ 30 mètres par décennie (Lenoir *et al.*, 2008) ».

Dans ce contexte particulier, les engagements politiques environnementaux, notamment ceux pris dans le cadre de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat, invitent à considérer la transition écologique comme un enjeu central dans les réflexions sur le développement économique des territoires de montagne.

De multiples pistes existent pour imaginer et mettre en œuvre de nouveaux modes de production dans tous les secteurs d'activité (agricole, forestier, industriel, artisanal et touristique) ainsi que de nouveaux modes de vie des populations, qu'elles soient résidentes ou touristiques (habitat, déplacement, consommation).

A ce titre le rapport « Un acte II de la loi montagne pour un pacte renouvelé de la Nation avec les territoires de montagne »³⁰ fait des propositions et détaille les leviers d'actions associés. Parmi ces propositions, on peut citer :

- soutenir le déploiement d'une économie circulaire³¹ en montagne, adossée à une logique de développement endogène et collaboratif,
- promouvoir une culture de sobriété et d'éco-responsabilité en montagne,
- engager le chantier de l'autonomie énergétique des territoires de montagne, en valorisant, de façon soutenable, les ressources locales en particulier le bois (biomasse) et l'eau (petite hydroélectricité),
- renforcer la gestion intégrée des risques naturels,
- développer l'information et la formation des populations comme de leurs représentants,
- mettre en œuvre une gestion intégrée et durable de la ressource en eau,
- adapter les règles d'urbanisme des communes de montagne aux enjeux fonciers.

²⁹ « Risques et impacts environnementaux des retenues d'altitude pour la production de neige de culture dans un contexte de changement climatique », A. Evette, L. Peyras, H. François et S. Gaucherand dans la Revue de géographie alpine, 2011 (page 8).

³⁰ « Un acte II de la loi montagne pour un pacte renouvelé de la Nation avec les territoires de montagne », Mmes les Députées A. Genevard et B. Laclais, septembre 2015, (p.62-70)

³¹ « L'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie ». Source : « Un acte II de la loi montagne pour un pacte renouvelé de la Nation avec les territoires de montagne », Mmes les Députées A. Genevard et B. Laclais, septembre 2015 (p. 63)

2. Le désenclavement et l'accessibilité : des enjeux pour l'économie de proximité et l'attractivité des territoires

Certains territoires de montagne sont confrontés à d'importantes difficultés d'accessibilité physique (ex : en moyenne, les communes de la classe 7 de la typologie présentée précédemment ont un temps d'accès à un échangeur autoroutier de 1h07 et un temps d'accès à une gare de 1h14, cf page 30). L'accessibilité aux technologies numériques peut également être faible. Pour mémoire, en moyenne, le taux de couverture de la population des communes de la classe 7 est de 1 % et celui des communes de la classe 5 est de 2 % (cf page 25). L'accessibilité aux services dits « de vie courante » peut également être difficile puisque dans les espaces très peu denses des montagnes de la région, les 10 % des populations les plus éloignées ont un trajet supérieur à 18 minutes pour bénéficier de ce panier (cf page 6). Outre ces problèmes d'accessibilité, et parfois même de manière additionnelle, certaines zones connaissent un vieillissement et/ou une stagnation de leur population (ex : communes de la classe 5, cf page 25).

L'un des enjeux pour ce type de territoires est de développer leur attractivité pour favoriser le développement d'une économie dite « de proximité » dans le prolongement de la proposition de L. Davezies dans sa « théorie de l'économie de proximité » (cf. encadré). L'idée est de capter des revenus dépensés localement par les populations résidentes et les touristes, et qui ont vocation à irriguer l'économie locale et permettre de créer de la valeur ajoutée pour ces territoires.

La théorie de l' « économie de proximité » en bref

D'après L. Davezies, auteur de la théorie de l'économie de proximité, les mécanismes de développement territorial ont des logiques différentes de celles du développement macroéconomique. Si à l'échelle des Etats, le produit intérieur brut (PIB) est la variable considérée communément comme étant la clef du développement économique, au niveau local ce serait le revenu qui constituerait la pierre angulaire du développement. Ainsi, le développement d'un territoire ne dépendrait plus uniquement de sa capacité de production mais aussi de son aptitude à capter des ressources et à les redistribuer localement dans le cadre de ce qu'il définit comme une « économie de proximité ».

D'après L. Davezies, les secteurs relevant de l'économie de proximité sont composés d'activités tournées exclusivement vers la satisfaction des besoins des populations présentes qu'elles soient résidentes ou ponctuelles (ex : touristes), et dont le niveau de développement dépend essentiellement de leur propension à consommer localement. Ainsi, les territoires seraient caractérisés par différents modèles de développement économique, allant d'une dominante qualifiée de productive à une dominante dite résidentielle. Les activités relevant de l'économie de proximité seraient moins exposées aux aléas conjoncturels et donc aux risques de délocalisation.

Source : « Etat des lieux de l'économie résidentielle en Rhône-Alpes », Argo & Siloe, avril 2012

Quelle que soit l'approche retenue, le développement de l'attractivité des territoires passe notamment par l'amélioration de l'accessibilité numérique et physique, ainsi que de l'accessibilité aux services publics et aux services dits de « vie courante », ce qui explique le fait que le législateur se soit saisi de ces enjeux (cf encadré « A propos de l'accessibilité numérique et de l'accessibilité des services publics »).

L'accessibilité numérique constitue en effet un facteur fortement discriminant pour l'attractivité des territoires. Elle est un élément important dans le choix d'implantation des entreprises. Elle constitue aussi une solution pour développer le télétravail en tant qu'outil d'attractivité du territoire. Le Télespace Vercors en constitue un exemple : ce bâtiment, construit à Villard de Lans dans le cadre de la politique de la Communauté de communes du massif du Vercors pour la création d'activités et d'emplois nouveaux et pour la croissance des entreprises locales, permet la mise à disposition, pour des entreprises tournées vers le télétravail, de locaux (bureaux, salles de réunion et de détente), d'un accès haut débit et de services (accueil des visiteurs, permanence téléphonique, réception, envoi du courrier). Améliorer l'accessibilité numérique est également un moyen de limiter les flux pendulaires liés aux déplacements domicile-travail à la fois pour les zones montagnardes enclavées et pour les zones montagnardes situées à proximité des centres urbains saturés (par exemple pour les communes de la classe 3 où, en moyenne, 77 % des actifs ayant un emploi travaillent en dehors de la commune de résidence, cf page 21).

L'amélioration de l'accessibilité physique est un enjeu autant pour les populations résidentes que pour les entreprises. Le rapport « Un acte II de la loi montagne pour un pacte renouvelé de la Nation avec les territoires de montagne »³² suggère que la réponse à cet enjeu passe très certainement par l'optimisation de l'offre existante, la mise en place d'une intermodalité, le développement de transports collectifs et/ou innovants (ex : transport à la demande, transport par câble). Ces solutions permettraient également de diminuer les problèmes de saturation et de pollution des réseaux de fonds de vallées alpines qui concentrent un fort trafic, accentué pour les zones situées à l'Est de la région par les transports routiers transfrontaliers.

Enfin, concernant l'accessibilité aux services, notamment aux services publics, cet enjeu est particulièrement prégnant dans les zones où la population est vieillissante (exemple : les communes de la classe 7, cf page 30). L'anticipation des besoins d'offre de soins et de services à la personne et des transmissions d'entreprises pour pérenniser l'activité économique des territoires³³ constitue une démarche décisive.

A propos de l'accessibilité numérique et de l'accessibilité des services publics

L'accessibilité numérique constitue un facteur fortement discriminant pour l'attractivité des territoires. Ceci explique notamment le fait que la dernière loi Montagne du 28 décembre 2016 comporte plusieurs articles visant à développer le numérique, par exemple :

- *en favorisant des expérimentations autour d'un « mix technologique », c'est à dire de modalités combinées de technologies existantes (art. 29),*
- *en rendant obligatoire l'élaboration d'une stratégie des usages et services numériques en zone de montagne (art. 33),*
- *en confirmant jusqu'en 2020 l'exemption de l'imposition forfaitaire des équipements radioélectriques pour les antennes-relais installées en zone de montagne (art. 34).*

Comme souligné précédemment, la question de l'accessibilité des services publics est également cruciale pour l'attractivité des territoires. C'est la raison pour laquelle la loi Montagne du 28 décembre 2016 comporte des dispositions concernant :

- *l'accès aux soins : par exemple, afin de lutter contre les déserts médicaux, les médecins retraités qui effectuent un remplacement dans toute zone de montagne seront exonérés de la moitié de leurs cotisations sociales. Par ailleurs, les médecins exerçant leur activité dans des zones caractérisées par « une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins » bénéficieront également de cette exonération (art. 22).*
- *L'offre scolaire : par exemple, la carte scolaire devra tenir compte pour les seuils d'ouverture et de fermeture de classes des "caractéristiques montagnardes, de la démographie scolaire, de l'isolement, des conditions d'accès et des temps de transports scolaires" (art. 15).*

3. Améliorer les conditions de travail et d'emploi des travailleurs saisonniers et/ou pluriactifs

La saisonnalité des activités³⁴ et la pluriactivité³⁵, induites par les conditions climatiques, soulèvent des problèmes particuliers liés notamment aux conditions de travail, à la continuité du salaire et à la qualité de l'emploi. Elles entraînent également des problématiques liées aux conditions de vie des salariés saisonniers/pluriactifs comme l'hébergement, la santé, la mobilité...

La résolution de ces problématiques globales est un enjeu de politique publique qui touche plusieurs domaines et qui nécessite un travail de concertation à différents niveaux. Un certain nombre de réponses aux questions relatives aux conditions de travail et à l'emploi sont apportées par la loi, les conventions collectives, les accords d'entreprises ou encore via les démarches ministérielles telles que les politiques dites de « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » ou « de sécurisation des parcours professionnels » (cf encadré « A propos des différents leviers d'intervention »).

³² Mmes les Députées A. Genevard et B. Laclais, op. cité.

³³ Ibid, (p 58-60)

³⁴ Définition activité saisonnière : « est qualifiée de saisonnière l'activité limitée dans le temps correspondant à des tâches normalement appelées à se répéter chaque année aux mêmes périodes en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs » (Code de la sécurité sociale, article R.171-3-1)

³⁵ Définition pluriactivité : « les pluriactifs sont des personnes qui exercent plusieurs emplois à une même date [...] soit parce que, exclusivement salariés, ils ont plusieurs employeurs, soit parce qu'ils sont à la fois non-salariés et salariés », Insee Références (2016), Emploi, chômage, revenus du travail (p 115-116)

A propos des différents leviers d'intervention

La loi Montagne du 28 décembre 2016 intègre des dispositions visant à améliorer la condition des saisonniers, par exemple :

- *la prise en charge mutualisée de la protection sociale (article 43),*
- *l'encouragement de la formation bi-qualifiante par les organismes de formation (article 42),*
- *l'activité partielle dans les régies de remontées mécaniques (article 45),*
- *l'intégration des "maisons des saisonniers" dans les maisons de service au public (article 46),*
- *l'amélioration des conditions de logement (article 47 et 48).*

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels intègre, par exemple, des dispositions concernant :

- *la sécurisation du parcours professionnel et l'acquisition de compétences des salariés saisonniers et le renforcement du dialogue social (article 86). Ainsi, les branches professionnelles dans lesquelles l'emploi saisonnier est particulièrement développé sont invitées à engager, dans les 6 mois suivants la promulgation de la loi, des négociations relatives au contrat de travail saisonnier afin de définir les modalités de reconduction de ce contrat et de prise en compte de l'ancienneté du salarié, lorsque de telles clauses ne sont pas déjà prévues dans leurs accords collectifs. L'article 86 habilite le gouvernement à prendre par ordonnance, dans un délai de 9 mois à compter de la promulgation de la loi, dans les branches qu'elle détermine, des mesures supplétives dans ces deux domaines en l'absence d'accord de branche ou d'entreprise. Le projet de loi de ratification devra être déposé devant le Parlement dans un délai de 6 mois à compter de la publication de cette ordonnance. Enfin, le gouvernement devra remettre au Parlement, avant le 31 décembre 2017, un rapport sur le bilan des négociations menées par les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés. Ce bilan doit porter sur les modalités de compensation financière versée aux salariés en cas de non-reconduction du contrat de travail.*
- *le bénéfice de périodes de professionnalisation pendant la durée de leur contrat pour les saisonniers dont l'employeur s'est engagé à reconduire le contrat pour la saison suivante, en application d'un accord de branche, d'entreprise ou du contrat de travail (article 86)*
- *le paiement des jours fériés chômés pour les saisonniers totalisant une ancienneté totale d'au moins 3 mois dans l'entreprise du fait de contrats successifs ou non (article 8).*

La convention collective des remontées mécaniques prévoit la priorité de réembauchage et la reconduction prioritaire des contrats saisonniers (article 16).

Certaines entreprises signent des accords visant à favoriser et structurer le développement de la pluriactivité ou la mobilité avec des partenaires locaux (exemple : la Compagnie des Alpes a signé un accord collectif en 2011 pour « sécuriser les carrières de ses salariés », saisonniers à 60 %, à travers trois types d'action le développement de la pluriactivité, l'accentuation de la mobilité entre sites et avec des partenaires locaux).

Quant à la pluriactivité, son développement passe également par le développement de formations dites « bi-qualifiantes » ou « pluriactives », c'est-à-dire préparant à deux ou plusieurs métiers (Par exemple : le centre de formation aux métiers de la montagne à Thônes propose des formations en alternance à l'issue desquelles les jeunes peuvent être titulaires d'un BAC ou d'un BTS et de tout ou partie d'un diplôme sportif).

4. Les enjeux du secteur agricole : valorisation de la production et systèmes coopératifs

L'agriculture des montagnes de la région présente un poids souvent non négligeable, quelle que soit l'orientation productive des territoires. L'enjeu majeur est celui de son maintien, notamment par une compensation des handicaps naturels évoquée précédemment. Il peut également trouver réponse dans le développement des démarches de valorisation des productions d'une part et de mise en œuvre de systèmes coopératifs d'autre part. Ces deux réponses ne sont pas propres à l'économie de montagne mais constituent des atouts supplémentaires pour maintenir l'activité agricole dans ces zones.

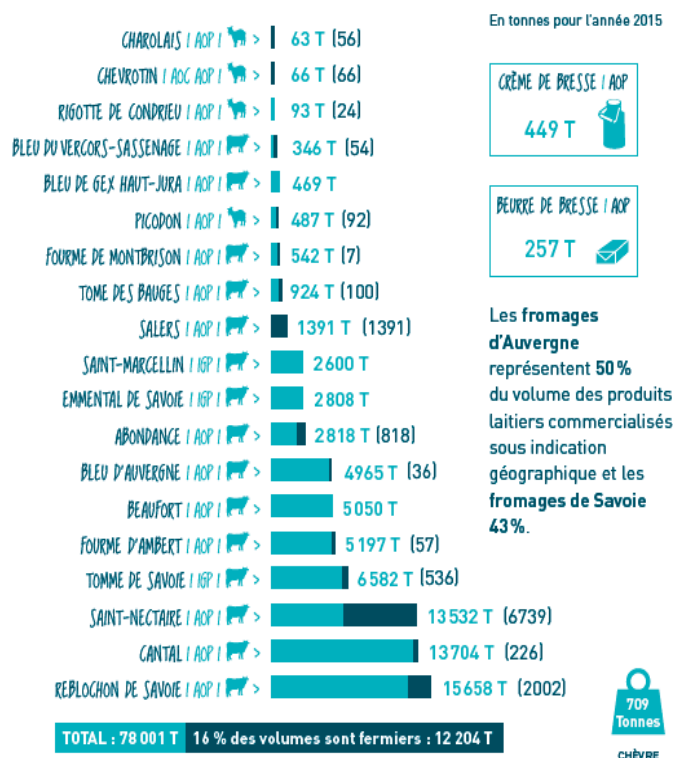
Les démarches de valorisation peuvent passer par la **production sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)**³⁶ qui permet une meilleure communication sur des produits considérés de ce fait comme à haute valeur ajoutée.

Les exploitations agricoles montagnardes se sont déjà saisies de cette démarche de valorisation puisque 36 % des exploitations de montagne produisent sous SIQO. L'observatoire des indications géographiques en Auvergne-Rhône-Alpes a publié un memento 2016 sur les données statistiques et économiques 2015. Ce memento permet notamment d'identifier les indications géographiques (IG) qui se réfèrent à des productions montagnardes tant en termes de produits laitiers (*cf graphique*) que de fruits et légumes (ex : pommes et poires de Savoie, châtaigne d'Ardèche), de vins et d'eaux de vie (ex : génépi des Alpes, marc du Bugey, Chiroubles, Crémant de Die) ou de viandes (ex : bœuf et agneau du bourbonnais, fin gras du Mezenc).

Si la part de la production agricole sous SIQO n'est pas sensiblement différente de celle de l'ensemble de la région, il convient de souligner le fait que :

- certains territoires de montagne se saisissent largement de la production sous SIQO. Par exemple, les communes viticoles et fruitières de la classe 2 de la typologie ont en moyenne une part de production sous SIQO de 65 % (*cf page 20*) et les communes de la classe 6 produisent en moyenne 40 % de leur production sous SIQO notamment en fromage (tome des Bauges, bleu du Vercors, salers,... *cf page 29*).
- les produits laitiers de montagne sous SIQO ont un fort poids dans la production régionale (*cf graphique*).

Figure 26 : Volumes commercialisés sous Indication Géographique (dont volumes fermiers), en tonnes pour l'année 2015



Source : « Memento 2016 - données statistiques et économiques 2015 », Observatoire des indications géographiques en Auvergne-Rhône-Alpes

Les systèmes coopératifs agricoles ne sont pas l'apanage de l'agriculture montagnarde puisqu'ils sont répandus dans l'ensemble du territoire sur de multiples productions. Ainsi, les formes sociétaires d'exploitation (GAEC, EARL et autres) représentent 20 % des exploitations agricoles des communes de montagne, contre 23 % dans les territoires hors montagne³⁷. Toutefois, des spécificités apparaissent nettement s'agissant des coopératives laitières. Sur les 52 coopératives que comptait la région en 2014, 42 sont situées en zone de montagne (soit 81 %)³⁸. D'après le géographe Daniel Ricard, la coopération laitière occupe une place particulière dans la montagne française et les coopératives laitières des montagnes d'Auvergne-Rhône-Alpes recouvrent des réalités multiples, fruit notamment des choix de positionnements économiques réalisés au cours des cinquante dernières années.

Indépendamment de la performance économique des modèles retenus, il convient de souligner l'intérêt du système coopératif pour le développement local en termes de soutien logistique et d'accès au marché pour des petits producteurs mais aussi d'influence sur le capital social³⁹ du territoire et de renforcement des valeurs culturelles et de l'identité locale (*cf encadré « A propos des systèmes coopératifs laitiers »*).

³⁶ Les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) recouvrent les appellations d'origine protégée (AOP), les indications géographiques protégées (IGP), le Label rouge, le Label agriculture biologique et les certificats de conformité

³⁷ Source : recensement agricole 2010

³⁸ Source : Clap 2014

³⁹ « Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance », P. Bourdieu, « Le capital social. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 31, janvier 1980. (p. 2), http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1980_num_31_1_2069

A propos des systèmes coopératifs laitiers

L'article de Daniel Ricard « la coopération laitière dans la montagne française » explique l'héritage et la diversité des dynamiques mises en œuvre dans le système coopératif laitier en France et dans la région.

La coopérative laitière se serait développée initialement avec les fruitières jurassiennes au XIII^{ème}. Son développement dans les Alpes n'aurait été tangible qu'à partir des années 1800. C'est après 1945 que les coopératives laitières auraient pris réellement leur essor et se seraient développées dans d'autres massifs et aux abords des villes. Selon l'auteur, du fait de la croissance urbaine, il convenait d'être en capacité de collecter, conditionner et vendre rapidement de grandes quantités de lait au plus près du consommateur puisque le processus Ultra Haute Température (UHT) n'existait pas encore. Ces coopératives auraient ensuite profité de la Politique Agricole Commune (1962) pour se développer. Finalement, ce mouvement aurait entraîné une rupture puisque les coopératives qui exploitaient les productions des élevages montagnards n'étaient plus nécessairement situées en montagne mais également en plaine.

Les structures d'altitude, confrontées à la concurrence des grandes coopératives situées hors montagne, auraient alors opté pour deux types de stratégies avec des résultats inégaux, que l'auteur expose :

- certaines coopératives, telles que celle de Beaufort, auraient opté pour une différenciation liée à une qualité spécifique adossée à une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ou une Indication Géographique Protégée (IGP). Ce positionnement aurait procédé d'une volonté de s'engager dans un système rigoureux seul capable d'offrir au consommateur un « plus qualitatif » justifiant un niveau de prix supérieur.
- A contrario, d'autres coopératives, notamment dans le Massif Central, auraient opté pour une fabrication de produits plus standardisés sur de gros volumes. Elles se seraient inscrites dans des logiques industrielles dans lesquelles, finalement, la montagne apparaît comme un handicap (coût de collecte, contrainte de l'hiver,...) plutôt qu'une ressource (l'image n'est pas valorisée).

Source : « La coopération laitière dans la montagne française », Daniel Ricard, Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine [En ligne], 103-1 | 2015, <http://rqa.revues.org/2739>

5. Deux enjeux de l'industrie : la transition énergétique et la « filière montagne »

Sans exhaustivité, deux enjeux se dessinent pour l'industrie propre à la montagne : la transition énergétique et la filière montagne.

Concernant la **transition énergétique**, les zones de montagnes constituent d'importants gisements d'énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse, méthanisation des effluents d'élevage, solaire, éolien, géothermie). Ces gisements peuvent apparaître comme des opportunités de développement économique et de progrès environnementaux, particulièrement dans le cadre de la loi d'août 2015 relative à « la transition énergétique pour la croissance verte ». Cette loi prévoit l'évolution du mix énergétique en portant la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030. A titre indicatif, en 2016, la production d'électricité renouvelable couvre 19,6 % de la consommation électrique française⁴⁰. Le secteur de la construction sera également concerné par l'enjeu de la transition énergétique via l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de montagne qui sont soumis à des amplitudes thermiques importantes.

Un autre enjeu de l'industrie de la montagne porte sur les activités d'aménagement et d'équipement des territoires de montagne que l'on pourrait qualifier de « **filière montagne** ». Ces entreprises ne sont pas toujours implantées sur des communes de montagne mais leurs interactions avec ces communes et le support de leur activité sont des éléments importants du développement économique local comme en témoignent le poids des entreprises alpines dans l'industrie française et les retombées économiques susceptibles d'être générées (cf encadré « La filière montagne en Auvergne-Rhône-Alpes »).

⁴⁰ Source : RTE Réseau de transport d'électricité, Syndicat des énergies renouvelables, ENEDIS et Association des Distributeurs d'Electricité en France, « Panorama de l'électricité renouvelable en 2016 » (p.2)

La filière montagne en Auvergne-Rhône-Alpes

Selon l'observatoire du cluster montagne situé en Savoie : en 2015, 75 % des entreprises françaises de la filière montagne seraient situées en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment en Savoie (31 %), en Isère (19 %) et en Haute Savoie (11 %). Sur l'ensemble du territoire national, ces entreprises génèreraient un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros et emploieraient plus de 5 000 personnes. Le principal marché de ces entreprises serait l'Europe et particulièrement l'arc alpin. Mais le marché s'étendrait également à l'international, en Amérique et en Asie.

Ainsi, les futurs Jeux Olympiques de Pékin de 2022 apparaissent comme une opportunité pour les entreprises de la filière montagne française puisque la quasi-totalité des infrastructures de sports d'hiver est à créer dans la région de Pékin. D'après des articles de presse¹, certaines entreprises auraient d'ores déjà signé d'importants contrats :

- *Poma, spécialiste du transport de personnes par câble basé à Voreppe, aurait signé un contrat de 200 millions d'euros sur cinq ans pour équiper la totalité des pistes de la station de Thaiwoo à 200 kilomètres de Pékin,*
- *le groupe savoyard MND, leader de l'aménagement des sites de montagne, aurait signé un contrat de 110 millions d'euros sur trois ans pour la réalisation de la station « quatre saisons » de Snowland à 130 kilomètres de Pékin et l'installation d'une télécabine débrayable de 8 places pour la station de Wanlong,*
- *la Compagnie des Alpes, leader français de l'exploitation de stations de ski, viendrait de renouveler le contrat d'assistance de l'exploitation de Thaiwoo.*

¹ Sources : Catherine Lagrange, « La filière montagne française s'impose aux JO de Pékin », *Le Point Economie*, 23/02/2017 et « Pourquoi les JO d'hiver de Pékin sont un jackpot pour la filière montagne », *Challenges*, 23/02/2017.

6. Les enjeux du tourisme : amélioration de la qualité de l'offre et préservation de l'environnement

Le tourisme est un élément clef de l'économie de certaines zones de montagne de la région. Deux enjeux concernant ce secteur peuvent être cités : d'une part l'amélioration de la qualité de l'offre, d'autre part l'adaptation de l'offre face au changement climatique et la préservation de l'environnement. Si la problématique environnementale est une question transversale, elle est particulièrement prégnante dans le secteur du tourisme au regard des impacts que peuvent avoir les projets de développement touristique.

D'après l'étude d'Atout France, « la réhabilitation de l'immobilier de loisir dans les stations de montagne »⁴¹, l'un des enjeux des stations de montagne serait d'**améliorer la qualité de l'offre** en requalifiant les stations de montagne pour s'adapter aux évolutions de la demande des clientèles. Cette requalification passerait par un travail autant sur les services proposés que sur l'hébergement tant au niveau de la qualité que du taux d'occupation. En effet, d'après cette étude, la demande liée au tourisme de montagne aurait évolué avec une clientèle de plus en plus diversifiée qui compterait, outre les skieurs, des familles souhaitant diversifier leurs activités (découverte du patrimoine, raquettes,...) ou des touristes venus se reposer. Ces visiteurs attacheraient une importance plus grande à l'espace et à la qualité des logements, tout comme la clientèle internationale de plus en plus présente dans certaines stations.

Dans ce cadre, les stations de montagne devraient d'une part, réfléchir à une nouvelle offre de services plus diversifiée et d'autre part, trouver des solutions face au vieillissement de leur hébergement et à l'obsolescence de certains lits par manque de réinvestissement. En effet, les stations de montagne feraient également face à un phénomène dit de « lits froids », c'est-à-dire de sous-occupation des hébergements touristiques. Ce phénomène pourrait s'expliquer par la sortie des lits du système professionnel de gestion vers le statut de résidence secondaire du fait de fin d'activités hôtelières qui conduisent à des ventes à la découpe, de fins de baux de résidences de tourisme. Or l'hébergement marchand représenterait le meilleur rendement (2/3 des séjours) alors qu'il représenterait une part minoritaire dans les lits des stations (1/3). L'étude propose des pistes de réflexion pour requalifier l'offre des stations en diversifiant les activités, en intégrant des pratiques toutes saisons, en veillant à la qualité des sites et en réhabilitant les hébergements.

Le secteur du tourisme doit également intégrer **la problématique du changement climatique et plus largement l'enjeu de la préservation de l'environnement**. Si cet enjeu est transversal comme nous l'avons vu précédemment, il revêt une importance particulière compte tenu des questions qui peuvent se poser lors des choix de développement

⁴¹ J Berthier, S Charlot, P Maud'hui, « La réhabilitation de l'immobilier de loisir dans les stations de montagne », Atout France, 2015

touristique. A ce titre, l'article « *changement climatique et développement des territoires de montagne : quelles connaissances pour quelles pistes d'actions ?* »⁴² est instructif. Il détaille tout d'abord les incertitudes qui existent en matière de changement climatique et des conséquences sur les risques naturels. Il explicite ensuite les controverses concernant les stratégies d'adaptation au changement climatique : le tourisme étant mis en avant par certains comme un formidable levier de développement économique et d'emploi, comme l'illustre le slogan de 2008 du Syndicat National des Téléphériques de France (Domaines skiables de France depuis 2010) : « Le tout ski est peut-être fini, mais sans le ski, tout est fini ! » et justifiant de ce fait le développement de production de neige de culture ; tandis que d'autres sont préoccupés par la pression exercée sur le milieu naturel, comme notamment sur la ressource en eau, soumise à des conflits d'usage entre eau potable et ressource pour produire de la neige de culture, particulièrement en période d'étiage, c'est-à-dire quand les cours d'eau présentent des débits minimaux. La question environnementale apparaît donc comme centrale dans les réflexions sur le développement touristique, l'environnement montagnard étant caractérisé par sa vulnérabilité, accentuée par le changement climatique et l'activité humaine ; ces deux facteurs pouvant conduire à une dégradation de la biodiversité mais aussi à une augmentation des risques naturels (cf encadré).

« Risques et impacts environnementaux des retenues d'altitude pour la production de neige de culture dans un contexte de changement climatique », A. Evette, L. Peyras, H. François et S. Gaucherand, Revue de géographie alpine, 2011, (p1, 11,12).

Le Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) a engagé un projet de recherche sur la sûreté des retenues d'altitude. L'article susmentionné est issu de ces travaux. Il explicite l'enjeu économique de l'enneigement, question centrale pour les stations de sports d'hiver, notamment du fait des incertitudes liées au réchauffement climatique, puis développe les risques et impacts des retenues d'altitude. En voici quelques extraits :

« Les retenues d'altitude sont des ouvrages hydrauliques implantés dans les stations de loisirs de montagne et destinés à créer une réserve d'eau, dédiée principalement à la production de neige de culture. L'implantation de ces ouvrages en montagne, entre 1 200 m et 3 000 m d'altitude en fait indubitablement des retenues particulières par rapport aux retenues de plaine. En effet, cette situation entraîne des difficultés spécifiques, en raison de contextes géologiques et géotechniques complexes (pente, variété des substrats,...), des aléas spécifiques à la montagne (avalanches, laves torrentielles,...), et des sollicitations intenses dues à la neige et au froid. D'un point de vue écologique, ces retenues sont implantées sur des milieux très riches, mais aussi très fragiles. Compte tenu de leur position dominante au-dessus des installations à forte fréquentation et des fortes pentes des versants susceptibles de générer la formation de phénomènes torrentiels en cas de rupture, les retenues d'altitude génèrent des risques potentiellement importants, et ce malgré des volumes d'eau stockés modestes. [...]

L'enquête de retour d'expérience réalisée sur le parc de retenues d'altitude en France a montré qu'une retenue sur deux « intéresse la sécurité publique » au sens où la rupture ou l'expulsion brutale du volume d'eau stocké aurait des conséquences graves pour les personnes et les biens situés en aval. Cela est dû à leur position dominante au-dessus des installations et aux fortes pentes des versants susceptibles de générer des phénomènes torrentiels. En outre, les retenues d'altitude sont susceptibles d'être impactées par des aléas spécifiques à la montagne : les avalanches, les aléas géologiques, les aléas torrentiels. Le retour d'expérience montre que près d'une retenue sur deux est exposée à au moins un aléa de montagne ; en cas d'impact de la retenue par un de ces phénomènes, il peut se produire une expulsion très rapide du volume d'eau stocké dans la retenue.

Les milieux écologiques de montagne sont à la fois riches, mais aussi fragiles du fait de leur dynamique très lente. Les retenues d'altitude induisent des impacts importants sur ces milieux au moment de la construction des ouvrages, mais aussi lors de leur exploitation. Ainsi, en phase de construction, le retour d'expérience a montré qu'un tiers de ces ouvrages a été installé sur des zones humides, d'autres milieux à fort intérêt écologique sont également concernés avec des impacts sur des espèces protégées (animales ou végétales) ».

Des dispositions législatives existent d'ores et déjà pour essayer de trouver un équilibre entre développement économique et préservation de l'environnement. Par exemple, la notion d'unité touristique nouvelle (UTN), issue de la Loi montagne de 1985 et définie dans l'article L.145-9 du code de l'urbanisme, vise à permettre un développement d'opérations touristiques en zone de montagne dans le souci d'assurer une protection des espaces naturels et d'éviter le développement d'une urbanisation dispersée. Mais, les compromis entre économie et environnement sont souvent fragiles comme en témoigne par exemple l'assouplissement de la procédure des UTN dans le cadre la nouvelle loi montagne du 28 décembre 2016 suite aux demandes des stations de ski.

⁴² Didier Richard, Emmanuelle George-Marcelpoil et Vincent Boudières, « *Changement climatique et développement des territoires de montagne : quelles connaissances pour quelles pistes d'action ?* », Revue de Géographie Alpine, 98-4 | 2010, <http://rga.revues.org/1322>

Conclusion

La montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes est constituée d'une palette de territoires aux caractéristiques physiques, démographiques et économiques diversifiées. Les contraintes, notamment topographiques et climatiques, et les atouts, notamment des ressources naturelles, sont très variables d'un territoire à l'autre. Cette variété permet d'expliquer en partie l'existence de différents types de montagne, en croissance ou en recul démographique, en développement ou en stagnation économique, avec des orientations et des spécialisations sectorielles différenciées.

Cette diversité de profils économiques conduit à de multiples enjeux qui sont plus ou moins accentués en fonction des territoires de montagne concernés : accessibilité et attractivité des territoires, accompagnement de la saisonnalité des activités et de la pluriactivité, positionnement qualitatif des productions agricoles et organisations résilientes des exploitations, transition énergétique, filière montagne, amélioration de la qualité de l'offre touristique prenant en compte le contexte de changement climatique.

Enfin, compte tenu des engagements politiques environnementaux dans ce contexte de changement climatique et au regard de la vulnérabilité de l'écosystème montagnard, la transition écologique constitue un enjeu central dans ces réflexions sur le développement des territoires de montagne.

Annexe 1 : définitions des indicateurs

Equivalent Temps Plein (ETP) : le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

Circuits courts : modes de vente de produits agricoles qui impliquent au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Formes particulières d'emploi : ce terme regroupe les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée, en l'occurrence l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

Orientation technico-économique des exploitations (OTEX) : cette classification peut s'établir au niveau de l'exploitation ou au niveau de la commune. Dans le présent document, c'est l'OTEX communale qui a été retenue, c'est-à-dire l'orientation technico-économique dominante de la commune, calculée en agréant les productions de l'ensemble des exploitations dont le siège est situé sur la commune.

Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés : cet indicateur mesure la concentration de l'emploi en rapportant l'emploi au lieu de travail à la population active au lieu de résidence. Quand cet indicateur dépasse 100, il indique que le territoire propose plus d'emplois qu'il n'héberge d'actifs.

Sphère présentielle / Sphère productive : la partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux :

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Sphère présentielle : les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Sphère productive : déterminée par différence, elle recouvre des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Signe de qualité et d'origine (SIQO) : en France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître des produits qui bénéficient d'un signe officiel de la qualité et de l'origine garantissant des conditions de production strictes validées par l'État et des contrôles réguliers réalisés par des organismes indépendants agréés par l'État (ex : appellation d'origine protégée (AOP), appellation d'origine contrôlée (AOC), indication géographique protégée (IGP), label Agriculture Biologique (AB), label Rouge, appellation spécialité traditionnelle garantie (STG))

Taux d'emploi des 15 – 64 ans : nombre d'actifs de 15-64 ans ayant un emploi / population des 15-64 ans

Taux de fonction touristique : nombre de lits touristiques pour 100 habitants

Annexe 2 : sources statistiques

ACOSS, emploi salarié (année 2015)

Agreste, recensement agricole (année 2010)

CGET (année 2012)

CLAP (année 2013)

Datar <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/couverture-num-rique-du-territoire> (années 2014 et 2015)

DARES Pôle Emploi, Demande d'emploi en fin de mois (décembre 2015)

IGN (année 2013)

IGN, Inventaire forestier (année 2012)

Insee, Base de données communales (BDCOM) 2014, exploitation principale (année 2007-2012)

Insee, BPE – Metric (année 2014)

Insee, COG (année 2012)

Insee, Recensement de la population exploitations principale et complémentaire (années 2007 et 2012)

Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) champ marchand non agricole (année 2012-2014)

MNHN, traitement SOeS (année 2012)

Pôle de compétence tourisme données 2015 (année 2012 et 2015)

Annexe 3 : méthodologie statistique mise en œuvre

Comme indiqué précédemment, une classification ascendante hiérarchique a été conduite sur les 2 526 communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes classées en zone de montagne afin d'établir une typologie de communes de montagne distinctes, chaque famille présentant des caractéristiques similaires au regard de la montagne.

Pour ce faire, une liste d'environ 150 indicateurs ayant trait à l'économie de la montagne a été établie. Ces indicateurs portaient notamment sur la géomorphologie, l'accessibilité, la démographie, l'économie et l'emploi. Certains de ces indicateurs ont été considérés comme étant des « variables principales », c'est-à-dire déterminantes pour établir une typologie. Les autres indicateurs ont été considérés comme des variables secondaires, c'est-à-dire à vocation plus descriptive que discriminante.

Une première classification a été réalisée sur l'ensemble des variables principales disponibles identifiées au départ (une cinquantaine) afin de ne pas perdre d'information. Elle a été exécutée sur les données brutes, centrées et réduites, suivant la méthode de Ward. La partition obtenue n'était pas satisfaisante, puisque seule 18 % de l'inertie du nuage de points était expliquée par des variations entre les groupes de communes, les 82 % restant relevant de variations à l'intérieur des groupes.

De nouvelles analyses ont donc été réalisées, en restreignant fortement le nombre de variables introduites dans le modèle, afin de limiter la dispersion au sein du groupe des communes de montagne. Une trentaine de variables ont été exclues de l'analyse, afin d'essayer d'améliorer la qualité de la classification obtenue. Cette suppression des variables a été réalisée de façon itérative, en enlevant progressivement certaines en fonction notamment de leur degré de corrélation avec des variables discriminantes déjà présentes dans le modèle et en observant les gains d'inertie obtenus.

Finalement, 34 variables ont été maintenues dans le modèle :

Topographie	Altitude de la mairie (mètres)
	Dénivelé (mètres)
Accessibilité	Temps d'accès à une gare (en minutes) "heures creuses"
	Part de la population couverte par au moins un opérateur 4G (%)
	Zonage en aire urbaine (MODALITES)
Démographie	Densité de population
	Evolution annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2012
	Part des 0-19 ans (%)
Emploi et Orientation productive	Densité d'emploi (nombre d'emplois / surface de la commune)
	Evolution annuelle moyenne de l'emploi entre 2007-2012
	Taux de création d'établissement sur la période 2012-2014
	Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés
	Part des 50 ans ou plus dans l'emploi total (%)
	Poids de la sphère présentielle dans l'emploi total (%)
	Part du secteur administrations publiques, santé, action sociale dans l'ELT (%)
	Part de la construction dans l'ELT (%)
	Part de l'industrie dans l'ELT (%)
	Part des actifs ayant un emploi en dehors de leur commune de résidence (%)
Conditions d'emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans (nbr d'actifs 15-64 ans ayant un emploi / population 15-64 ans) (%)
	Part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié (%)
	Part de l'emploi non salarié dans l'emploi total (%)
	Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total (%)

Agriculture	OTEX bovin (lait, viande, mixte)
	OTEX grandes cultures, maraîchage ou polyculture
	OTEX viticulture ou culture fruitière
	OTEX ovin, caprin ou élevage hors sol
	Part des postes de l'industrie agroalimentaire dans l'ensemble des postes industriels (%)
	Part de la surface agricole (%)
	Part de la surface de forêt(%)
Tourisme	Taux de fonction touristique (nombre de lits pour 100 habitants) (%)
	Temps d'accès à une station de ski (en minutes) "heures creuses"
	Densité touristique (densité de lits par km ²)
Environnement	Part de la superficie de la commune dans le cœur du parc naturel régional (%)
	Part de la superficie de la commune dans un parc naturel régional (%)

Les critères d'analyses préconisaient deux types de partition, en 8 classes ou en 5 classes. La partition en 5 classes entraînait la création d'une classe assez volumineuse de 1 474 communes. Afin de limiter les problèmes d'hétérogénéité dans la classe, la partition en 8 classes a été retenue. Avec cette partition en 8 classes, 28 % de l'inertie totale du nuage de points provient de différences entre les classes (inertie inter-classe). Ce résultat était sensiblement meilleur que lors des classifications précédentes.

Des classifications avec moins de variables ont également été testées, jusqu'à ne garder qu'une dizaine de variables. L'inertie intra-classe s'améliorait alors nettement (55 %). Cependant les classes étaient entièrement recomposées par rapport à la classification présentée dans ce document, notamment parce qu'un certain nombre d'indicateurs (par exemple les orientations technico-économique des exploitations agricoles (OTEX) n'étaient pas pris en compte. Or, ces variables semblaient incontournables pour décrire les différents types de montagne.

Le modèle avec 34 variables a donc été conservé en acceptant d'avoir une inertie intra-classe à 30 % car la partition ainsi retenue permettait d'avoir des classes dont l'interprétation était meilleure.

Limites

1. Données issues de l'exploitation complémentaire du recensement de la population

Certains indicateurs ayant servi à établir la typologie sont issus de l'exploitation dite « complémentaire » du recensement de la population. Cette exploitation est destinée à produire des variables dont l'élaboration est complexe donc coûteuse (exemple : la structure familiale des ménages, les secteurs d'activité dans lesquels les emplois sont exercés, la profession et la catégorie socioprofessionnelle des personnes). Elle est réalisée sur un sous-échantillon des bulletins de recensement collectés. De ce fait, si l'exploitation dite « complémentaire » fournit des résultats plus complets, les indicateurs produits ont une précision inférieure à ceux issus de l'exploitation principale du fait de l'échantillonnage.

Dans la présente étude, les indicateurs issus de l'exploitation complémentaire et ayant servi à établir la typologie portent notamment sur l'orientation productive de l'économie :

- Poids de la sphère présentielle et de la sphère productive dans l'emploi total
- Poids des différents secteurs dans l'emploi total.

Compte tenu de cette moindre précision, si ces indicateurs ont été utilisés pour construire la typologie, nous avons fait le choix d'exploiter une autre source pour l'analyse détaillée des classes par commune et secteurs d'activité détaillés :

- la source ACOSS sur l'emploi salarié en 2015 hors agriculture
- la source DRAAF recensement agricole pour l'agriculture.

2. Données disponibles à l'échelle communale

La méthode retenue pour définir la typologie nécessitait de travailler sur des données disponibles à la commune. Ceci a conduit à écarter certains indicateurs qui étaient cependant intéressants (exemple : le niveau de revenu ou la valeur ajoutée créée sur les territoires) mais non disponibles à l'échelle communale ou couvertes par le secret statistique.

Annexe 4 : références bibliographiques

La liste établie ci-dessous contient les références des seuls ouvrages ou articles cités dans l'étude.

ARBOS P., « L'industrie de la région d'Ambert », in Annales de Géographie, t. 38, n°214, pp. 390-394, 1929;
http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1929_num_38_214_9815

BALOUZAT B., LAVERGNE H. « Une activité touristique fortement concentrée dans les zones de montagne », Insee, juillet 2016

BERTHIER J., CHARLOT S., MAUD'HUI P., « La réhabilitation de l'immobilier de loisir dans les stations de montagne », Atout France, décembre 2015

BOURDIEU P., « Le capital social. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 31, janvier 1980
http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1980_num_31_1_2069

Cabinets ARGO & SILOE, «Etat des lieux de l'économie résidentielle en Rhône-Alpes », avril 2012

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://www.cnrtl.fr/>

DATAR, « Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifique (littoral et montagne) », novembre 2011

Dictionnaire LAROUSSE

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, « Une région pionnière pour l'industrie », <http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/vpah/spip.php?rubrique23>

EVETTE A., PEYRAS L., FRANCOIS H. F et GAUCHERAND S., « Risques et impacts environnementaux des retenues d'altitude pour la production de neige de culture dans un contexte de changement climatique », Revue de géographie alpine, 2011

GENEVARD A. et LACLAIS B., «Un acte II de la loi montagne pour un pacte renouvelé de la Nation avec les territoires de montagne», septembre 2015

GUEVARA S., VALLES V., « Les montagnes d'Auvergne Rhône-Alpes éloignées des services courants », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°2, janvier 2016

HEALY S., « Agriculture, agroalimentaire et forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, Panorama en chiffres et en cartes », Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, Agreste Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2016

MESSIEZ M., « Grands barrages des Alpes de Savoie », L'assemblée des pays de Savoie,
<http://www.sabaudia.org/3170-les-grands-barrages-des-alpes-de-savoie.htm>

RICARD D., « La coopération laitière dans la montagne française », Revue de géographie alpine, 2015,
<http://rga.revues.org/2739>

RICHARD D., GEORGE-MARCELPOIL E. et BOUDIERES V., « Changement climatique et développement des territoires de montagne : quelles connaissances pour quelles pistes d'action ? », Revue de Géographie Alpine, 98-4 | 2010,
<http://rga.revues.org/1322>

RTE Réseau de transport d'électricité, Syndicat des énergies renouvelables, ENEDIS et Association des Distributeurs d'Electricité en France, «Panorama de l'électricité renouvelable en 2016», sept 2016

Annexe 5 : tables des illustrations

Figure 1 : Temps d'accès des communes à l'autoroute (en heures creuses)	5
Figure 2 : Part de la population couverte par au moins un opérateur 4G.....	6
Figure 3 : Part des emplois saisonniers en ETP	7
Figure 4 : Répartition des emplois saisonniers en ETP	7
Figure 5 : Population 2012 et évolution 2007-2012	8
Figure 6 : Variation annuelle de la population de 2007 à 2012 (%).....	8
Figure 7 : OTEX Ensemble Montagne.....	10
Figure 8 : L'emploi touristique des communes de montagne par massif en 2012.....	13
Figure 9 : Saisonnalité de l'emploi touristique	14
Figure 10 : Part de la richesse dégagée totale par zone touristique	14
Figure 11 : Typologie des communes de montagne de la région Auvergne-Rhône-Alpes.....	16
Figure 12 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 1.....	18
Figure 13 : OTEX, classe 1 et ensemble montagne	18
Figure 14 : OTEX, classe 2 et ensemble montagne	20
Figure 15 : Répartition départementale des OTEX fruits et viticulture	20
Figure 16 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 3.....	22
Figure 17 : OTEX, classe 3 et ensemble montagne	22
Figure 18 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 4.....	24
Figure 19 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 5.....	26
Figure 20 : OTEX, classe 5 et ensemble montagne	26
Figure 21 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture),	29
Figure 22 : OTEX, classe 6 et ensemble montagne	29
Figure 23 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture),	31
Figure 24 : OTEX, classe 7 et ensemble montagne	31
Figure 25 : Répartition de l'emploi salarié (hors agriculture), classe 8.....	33
Figure 26 : Volumes commercialisés sous Indication Géographique	39



Directeur de la publication : Philippe Nicolas

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes
Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Etude réalisée par Fanny Soutoul et Vanina Bonnet-Pradier,
Justine Durand et Nathalie Gourgouillon
Sous la coordination de Christine Jakse

Publiée le vendredi 24 mars 2017

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29
Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>
N° ISBN : 978-2-11-151802-5
© DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes 2017